



Candidature LEADER 2023 -2027
« Garrigues et Costières de Nîmes »
Créer du lien : pour un territoire équilibré, solidaire,
attractif et résilient



DOSSIER DE CANDIDATURE

28/10/2022



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Table des matières

Résumé.....	3
Première partie : le territoire et la stratégie	7
1.1 Périmètre du territoire et structure porteuse.....	7
1.2 Diagnostic du territoire	8
1.3 Stratégie du GAL.....	22
Deuxième partie : le plan d'action.....	28
2.1 Programme d'action.....	28
2.2 Fiches actions (voir annexes 4).....	33
2.3 Liste de projets potentiels (voir annexe 5).....	33
Troisième partie : la maquette financière (voir annexe 6).....	34
Quatrième partie : la gouvernance	37
4.1 Au moment de l'élaboration du diagnostic et de la stratégie.....	37
4.2 Le comité de programmation.....	38
Cinquième partie : le pilotage et l'évaluation	42
5.1 : Ingénierie.....	42
5.2 Suivi – évaluation	43
5.3 Communication et diffusion	44
Table des annexes	1

Résumé

Les points essentiels du diagnostic

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes a été sélectionné par la Région Occitanie pour être porteuse d'un GAL sur le prochain programme LEADER 2023-2027. Structure de coopération entre la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole et la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, le territoire du PETR comprend 44 communes regroupant 288 959 habitants. Il est à noter que, conformément à l'AAC LEADER lancé par la Région Occitanie, la commune de Nîmes, ville centre d'agglomération, ne pourra être incluse dans le périmètre du GAL et que sur six communes, seuls des projets collectifs seront éligibles. Bien que la commune de Nîmes soit hors périmètre du GAL, le diagnostic réalisé dans le cadre du présent dossier porte sur l'ensemble du territoire du PETR. En effet, l'un des enjeux principaux du territoire est la forte polarisation et les nombreuses interdépendances entre la ville centre et les communes qui l'entourent.

Ce phénomène et les disparités territoriales qui en découlent sont relativement fréquents au sein d'un territoire avec une agglomération. Le diagnostic fait ressortir la concentration des services et équipements sur les pôles urbains, les difficultés de mobilité, mais aussi les caractéristiques d'un territoire qui a connu une forte croissance démographique en attirant de nouvelles populations. Par conséquent, le diagnostic met également en avant le besoin de renforcer la cohésion sociale et la dynamisation de la vie locale.

L'économie et l'emploi – et plus particulièrement l'emploi des jeunes – sont des enjeux importants pour le territoire. En effet, le taux de chômage, supérieur aux moyennes régionales et nationales, et des revenus faibles accentuent la précarité et creusent de profondes inégalités qui nuisent à l'attractivité du territoire.

Ce dernier se caractérise par de nombreuses richesses culturelles (patrimoine historique, biodiversité, paysages) valorisables tant pour l'amélioration du cadre de vie que pour la structuration d'un écotourisme de proximité.

Le monde agricole occupe une place importante sur le territoire d'un point de vue économique, géographique et culturel. Les circuits courts sont développés et les modes de productions sont tournés vers l'agriculture biologique.

Enfin, le diagnostic souligne également l'existence de risques environnementaux importants (inondations, incendies, sécheresses) renforcés par les changements climatiques. Il existe cependant un fort potentiel d'adaptation et de résilience.

En synthèse, le territoire Garrigues et Costières de Nîmes apparaît fortement contrasté. D'une part, de grands enjeux sont identifiés pour renforcer l'attractivité, en termes d'économie, d'emploi mais aussi de vie locale. D'autre part, les risques environnementaux pèsent sur le territoire qui doit s'adapter tout en s'équilibrant pour ne pas accroître les disparités constatées.

La stratégie retenue par le territoire

La réflexion au sujet de la stratégie a été menée de manière à pouvoir répondre aux enjeux recensés mais également de manière à s'articuler avec les autres contrats du territoire et fonds européens. Elle s'inscrit pleinement dans les fondamentaux LEADER, notamment par sa co-construction avec les acteurs locaux. En effet, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes a fait le choix d'associer ces derniers afin de confronter leurs regards quant aux besoins et enjeux du territoire, aux conclusions issues du diagnostic. L'objectif poursuivi étant de construire collectivement la stratégie du programme LEADER. Ainsi, le PETR a sollicité l'appui d'une agence de design social pour l'accompagner dans la réalisation d'une grande concertation des acteurs et habitants du territoire. Cette démarche a pleinement rempli ses objectifs puisque la stratégie a été définie collectivement, chaque étape de la concertation étant venue affiner l'action concrète attendue par le programme LEADER 2023-2027.

Il apparaît que le territoire Garrigues et Costières de Nîmes doit s'équilibrer car les **complémentarités** et les **solidarités** ont du mal à s'organiser. C'est pourquoi les acteurs locaux estiment qu'il est urgent de lever les obstacles et de traiter de manière globale et cohérente les enjeux transversaux qui se jouent entre l'urbain et le rural, et qui ont un impact considérable sur les conditions de vie des habitants. La création de liens pour un territoire équilibré, solidaire, attractif et résilient doit notamment permettre de :

- Renforcer le bien-vivre ensemble et faire jouer les solidarités territoriales entre zones peuplées et zones moins peuplées
- Offrir un cadre de vie répondant aux attentes des urbains comme des ruraux
- Apporter plus d'information et de communication auprès de la population
- Agir pour maintenir la jeunesse dans les territoires ruraux
- Créer des forces et des maillages stratégiques entre villages
- Faciliter l'accès aux services, aux loisirs, à l'emploi et rapprocher l'offre de la demande
- Agir concrètement face à l'urgence climatique avec les forces publiques

Les acteurs du territoire ont défini une stratégie visant à **créer du lien pour un territoire équilibré**.

Cette stratégie se décline en 3 axes complémentaires :

- Partage des richesses culturelles et vie locale ;
- Développement et attractivité économique locale ;
- Préservation de l'environnement et transition écologique.

Les objectifs stratégiques et le plan d'actions prévisionnelles

Partage des richesses culturelles et vie locale



Le GAL est marqué par une polarité importante autour de Nîmes mais aussi par une diversité de patrimoines, d'équipements de proximité, de services, peu connus sur l'ensemble du territoire. Ces richesses, complétées par une offre événementielle variée (festivals, fêtes...) sont la preuve d'un territoire dynamique. Cependant un manque de mise en réseau, de communication, d'accès, renforce les inégalités territoriales.

Une attention particulière doit être portée à la jeunesse qui constitue une force vive du territoire. Ainsi, l'enjeu est de pouvoir valoriser et développer toutes les richesses locales et de rendre l'offre accessible qu'il s'agisse du patrimoine bâti, de culture, d'équipements et services offerts à la population, dans la mesure où elles contribuent à l'objectif du mieux vivre ensemble.

5 leviers ont été identifiés pour répondre à cet enjeu :

- Sauvegarder et transmettre les patrimoines matériels et immatériels
- Créer une offre culturelle locale favorisant les échanges
- Renforcer le lien social
- Développer les services aux habitants
- Favoriser les mobilités alternatives

Développement et attractivité économique locale

Le territoire se caractérise par un fort taux de chômage, des revenus faibles et une économie polarisée autour de Nîmes. De nombreuses ressources et spécificités locales sont insuffisamment valorisées. La filière agro-alimentaire, par exemple, qui emploie déjà un nombre important de travailleurs, peut encore être développée, notamment en créant des liens avec le tourisme. Les artisans doivent pouvoir s'installer et se développer dans de bonnes conditions. Par ailleurs,



les bouleversements du monde du travail sont un levier à accompagner pour participer à la création d'emplois et à la dynamisation de l'économie locale. Le développement du télétravail en est un des

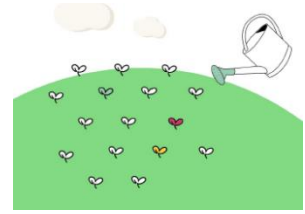
exemples, il modifie le visage des villes et représente une opportunité pour le territoire pour redynamiser l'activité dans les cœurs de villages.

En ce sens, 3 leviers ont été identifiés pour répondre à l'objectif de développer l'économie locale :

- Soutenir les spécificités économiques et les savoir-faire locaux
- Privilégier la consommation locale et solidaire
- Valoriser le tourisme durable et local

Préservation de l'environnement et transition écologique

Le développement du territoire doit s'inscrire dans la transition écologique. Il constitue à la fois un vecteur de croissance (développement des énergies renouvelables, valorisation des déchets et plus largement économie circulaire, préservation du capital agri-naturel...) et un vecteur d'amélioration de la qualité de vie des habitants et des usagers. Les effets des changements climatiques doivent être atténués et anticipés afin de limiter les risques naturels et leurs impacts sur la ressource en eau, sur les personnes et les biens, sur les activités économiques dont l'agriculture et sa capacité à produire une alimentation durable.



4 leviers ont été identifiés pour répondre à cet enjeu :

- Favoriser la sobriété énergétique
- Sensibiliser et encourager les pratiques vertueuses pour l'environnement
- Garantir une gestion raisonnable des déchets
- Préserver la biodiversité, les paysages et le cadre de vie

La valeur ajoutée attendue du programme LEADER

L'objectif poursuivi par le programme LEADER du GAL Garrigues et Costières de Nîmes est de contribuer à créer des liens entre les différents acteurs afin d'atténuer les effets de la polarisation et mieux répondre aux défis environnementaux, sociaux et économiques. Au-delà de cet objectif, la mise en œuvre du programme LEADER verra l'application des sept fondamentaux apporter une plus-value :

- Un effet de levier sur les financements publics
- L'émergence et la capitalisation de projets innovants
- La montée en qualité des projets
- La mise en réseaux et la coopération des acteurs locaux
- La consolidation des partenariats publics privés
- L'adéquation des projets avec les besoins et envies du territoire
- L'animation du territoire par une équipe impliquée !

La maquette financière précisant les cofinancements attendus

Compte tenu du portefeuille de projets recensés, de la consommation effective de l'enveloppe 2014-2022, de la stratégie définie par les acteurs locaux, des lignes de partage avec les autres fonds européens, l'équipe d'animation du GAL estime les besoins et la répartition d'enveloppe suivante – en tenant compte des cofinancement nationaux.

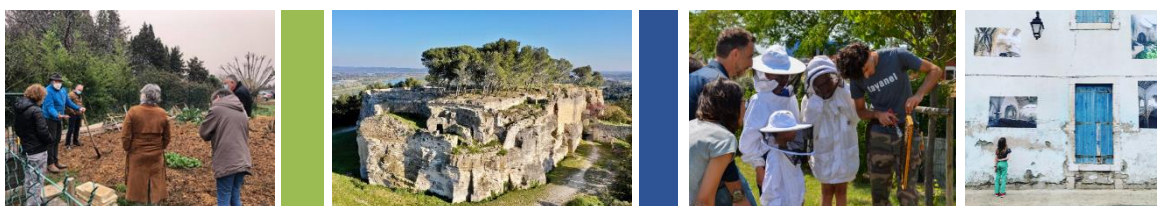
Fiche-action (n°)	Total des financements prévus sur 2023-2027			
	Feader	Contrepartie publique nationale (à titre indicatif)	Total du cofinancement (Feader + contrepartie nationale)	%
1	750 000,00 €	155 000,00 €	930 000,00 €	31%
2	650 000,00 €	130 000,00 €	780 000,00 €	26%
3	625 000,00 €	125 000,00 €	750 000,00 €	25%
4	52 500,00 €	10 500,00 €	63 000,00 €	2%
5	397 500,00 €	79 500,00 €	477 000,00 €	16%
TOTAL	2 500 000,00 €	500 000,00 €	3 000 000,00 €	100%

Les moyens prévus pour assurer la bonne mise en œuvre du programme

Pour assurer la bonne mise en œuvre du programme, le GAL prévoit de se doter des moyens humains et matériels nécessaires.

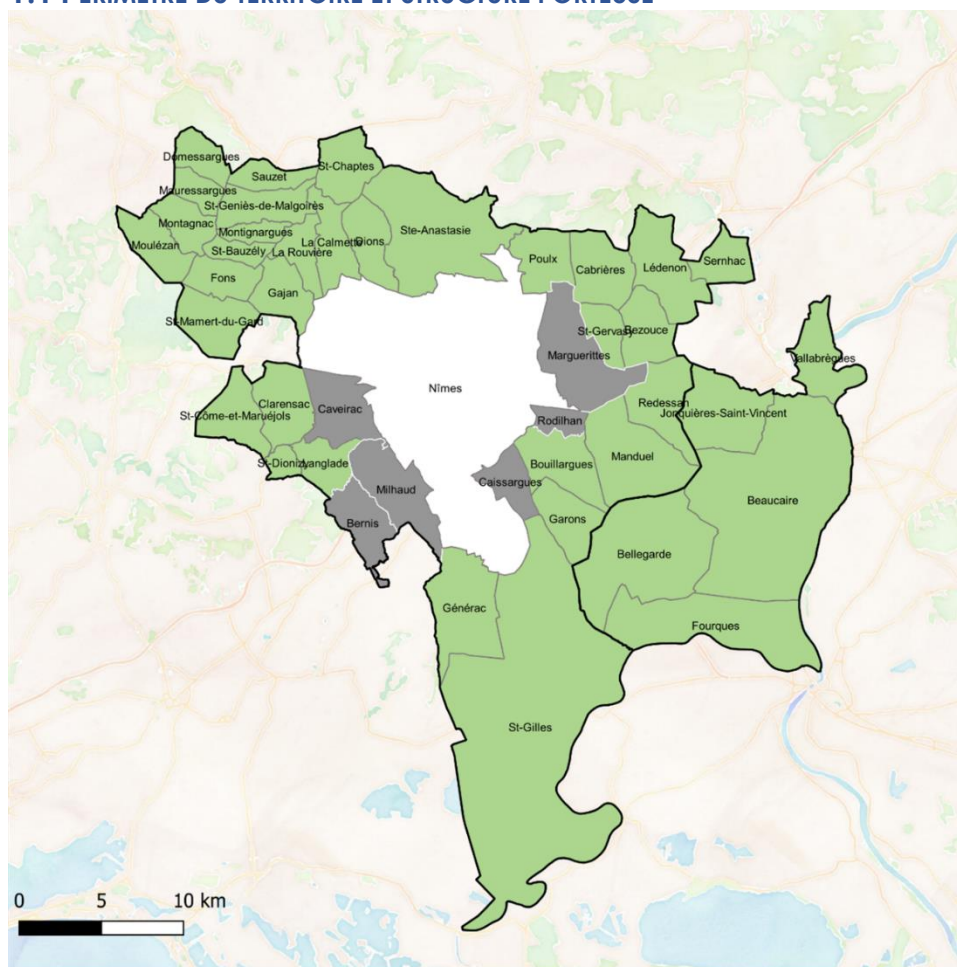
Ainsi, le GAL peut s'appuyer sur le PETR – porteur du GAL – qui a dans ses effectifs une équipe d'animation compétente, expérimentée par l'animation et la gestion du programme LEADER 2014/2022 et suffisante (2 personnes) pour animer le territoire et accompagner les porteurs de projets. Il sera accompagné par un comité de programmation représentatif du territoire et de sa stratégie pour évaluer les projets, garantir la bonne mise en œuvre de la stratégie et promouvoir le programme.

Le GAL concevra des outils de communication et de suivi-évaluation adaptés pour piloter, analyser et guider la programmation en fonction de la stratégie du territoire, des principes LEADER et des difficultés rencontrées.







Première partie : le territoire et la stratégie

1.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE ET STRUCTURE PORTEUSE



Légende :

-  Périmètre du PÉTR « Garrigues et Costières de Nîmes »
-  Communes éligibles
-  Communes éligibles uniquement aux projets collectifs
-  Commune inéligible (Nîmes)

Le PÉTR Garrigues et Costières de Nîmes, créé en 1999 d'abord sous forme associative puis sous forme de syndicat mixte, est une structure de développement local et d'animation territoriale au service de ses deux EPCI membres : la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole et la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence. C'est un territoire de projet cohérent sur le plan géographique, culturel, économique et social, à l'échelle du bassin de vie et d'emploi. Il exprime une communauté d'intérêts de ses EPCI qui collaborent à la mise en œuvre d'un projet de territoire s'appuyant sur la création de liens urbain-rural. Au-delà de renforcer la cohérence des politiques territoriales, l'objectif est de faire jouer les solidarités territoriales entre zones peuplées et zones moins peuplées et d'offrir un cadre de vie sociale et économique répondant aux attentes des urbains comme des ruraux tout en prenant en compte les enjeux environnementaux.

Structure en constante adaptation pour répondre aux besoins exprimés par le territoire, le PÉTR Garrigues et Costières de Nîmes assure :

- L'animation et la gestion du GAL LEADER

- L'ingénierie auprès des collectivités territoriales locales pour la recherche de financements. Cette ingénierie proposée dans le cadre de l'animation des contractualisations est assurée en lien avec la préfecture du Gard (CRTE), la région Occitanie (CTO) et le département du Gard (Pactes Territoriaux).
- Une mission de connaissance et de transmission patrimoniale (en partenariat avec l'inventaire général Occitanie) : coordination d'un recensement participatif, réalisation d'études, médiation.
- Un appui à des projets de développement local contribuant au projet de territoire (notamment en termes de tourisme, d'agritourisme, ...)

Fort de son expérience lors de la précédente génération du programme LEADER, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes souhaite poursuivre le portage du GAL LEADER sur son territoire.

En effet, l'animation et la gestion du programme LEADER 2014-2022 a permis d'accompagner **90 projets** avec une enveloppe de **2 992 946,34 €** (84 projets programmés pour un montant de **2 723 361,72 €** soit 91% de l'enveloppe au 06/10/2022 et 6 projets déjà sélectionnés pour une programmation le 08/12/2022 mobilisant l'enveloppe restante).

Au-delà d'une gestion efficiente des fonds, le PETR souhaite poursuivre l'animation territoriale proposée à travers le programme LEADER en mobilisant des acteurs publics et privés autour d'une stratégie définie par et pour les acteurs locaux.

Le territoire du PETR est assez atypique car il est composé de deux EPCI très différents en termes de taille et de compétences et d'une forte polarité autour de la ville de Nîmes qui concentre 50 % de la population. Conformément à l'AAC LEADER de la Région Occitanie, le périmètre du GAL sera différent du territoire du PETR avec l'exclusion de Nîmes et six communes (Bernis, Caveirac, Caissargues, Milhaud, Marguerittes, Rodilhan) feront l'objet de conditions d'éligibilité spécifiques.

Voir la liste des communes comprises dans le périmètre du GAL en annexe 2.

Le diagnostic de territoire prend en compte la ville de Nîmes même si cette dernière ne fait pas partie du GAL car les interdépendances sont nombreuses avec les autres communes. Il est pertinent d'analyser le territoire du GAL en plaçant la commune centre en perspective afin d'avoir une compréhension claire des enjeux.

Chiffres clés¹ :

- PETR Garrigues et Costières de Nîmes : 44 communes pour 288 959 habitants, 2 EPCI, 996.3 km²
- GAL Garrigues et Costières de Nîmes : 43 communes pour 140 398 habitants, 2 EPCI, 834 km²
- Nîmes Métropole : 39 communes pour 257 666 habitants.
- Beaucaire Terre d'Argence : 5 communes pour 31.293 habitants.
- 3 pôles urbains : Nîmes (148 561 hab.), Beaucaire (15.906 hab.), Saint-Gilles (13.931 hab.).
- 60 % des communes du territoire comptent moins de 3.000 habitants.

1.2 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

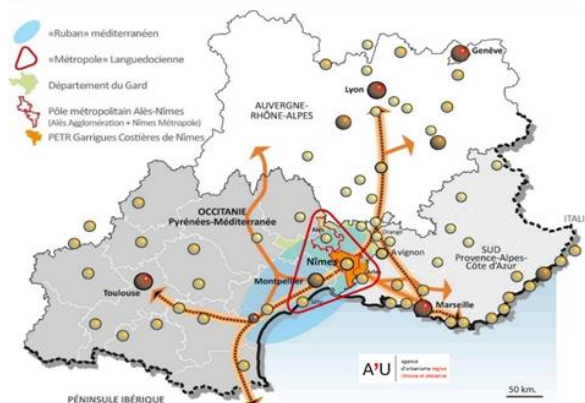
1.2.1 Un territoire charnière des échanges régionaux et européens

Situé à la croisée des grands axes de communication, le territoire permet de connecter l'Occitanie avec les régions voisines (Sud et Auvergne-Rhône-Alpes) et l'Europe du Nord à l'Italie et l'Espagne. Cette situation géographique est un atout du territoire, qui se situe également entre les métropoles d'Aix-Marseille et Montpellier.



¹ Données INSEE 2019.

PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NÎMES : un territoire charnière

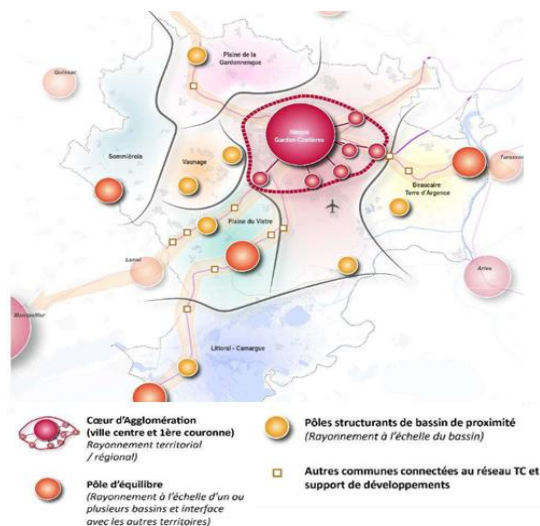


C'est un pivot au sein du « ruban » méditerranéen identifié au SRADDET, notamment dans l'espace métropolisé Sète-Montpellier-Alès-Nîmes. Nîmes Métropole forme avec Alès agglomération le pôle métropolitain Nîmes-Alès (troisième force économique d'Occitanie).

L'armature territoriale définie dans le SCOT structure le territoire sur la base de trois composantes : le cœur d'agglomération (Nîmes et les communes de la première couronne), le pôle d'équilibre de Beaucaire ayant un rayonnement et un rôle d'interface

avec les autres territoires et les pôles structurants de bassins de proximité (Saint-Gilles, Bellegarde et Saint-Geniès-de-Malgoirès).

Quatorze communes (onze sur Nîmes Métropole, trois sur Beaucaire Terre d'Argence) ont bénéficié du dispositif Bourg-Centre Occitanie sur la période 2018-2021 et trois nouvelles communes ont pré-candidaté. Ainsi ce sont potentiellement près de la moitié des communes éligibles à ce dispositif régional qui souhaitent s'inscrire dans la démarche BCO, témoignant de la volonté du territoire à dynamiser ses bourgs-centres. Trois communes sont également retenues au titre du programme PVD (Saint-Gilles, Beaucaire et Bellegarde).



Source : carte de l'armature urbaine du territoire (SCOT Sud Gard)

1.2.2 Démographie et habitat

Une population concentrée sur le cœur d'agglomération de Nîmes

Près de 60 % de la population se situe dans le cœur d'agglomération (Nîmes, Marguerittes, Caissargues, Milhaud). Avec 148 561 habitants en 2019, la ville de Nîmes concentre à elle seule plus de la moitié des habitants du territoire (51 %). Beaucaire (15 906 habitants) et Saint-Gilles (13 931 habitants), les deux autres pôles urbains importants de taille similaire, en accueillent 10 %.

Une évolution de la population plus modérée qu'il y a 5 ans et avec de fortes inégalités sur le territoire

La dynamique annuelle de croissance démographique connaît un ralentissement récent (+ 0,18 % par an entre 2013 à 2019 contre + 1,31 % de 2008 à 2013), notamment du fait d'un solde migratoire qui devient négatif (- 0,19 %)². Cependant la croissance de la population se maintient grâce à un solde naturel positif. Des années 1970 au début des années 2010 le solde migratoire variait entre 0,5 % et 0,9 % soit au-dessus des moyennes régionales et départementales³. Si la tendance se

² Plus marqué sur Nîmes Métropole (-0,21%) que sur Beaucaire Terre d'Argence (-0,02%).

³ Le Gard continue à avoir un solde migratoire positif (+0,24%) et la Région Occitanie présente un taux de variation annuelle largement supérieur (+0,72%).

poursuit, le territoire pourrait devenir déficitaire, ce qui est déjà le cas pour les deux villes centre : Nîmes et Beaucaire perdent de la population malgré un solde naturel qui reste positif.

Dans les communes périurbaines, la population continue de croître, en raison de la poursuite du phénomène de périurbanisation, mais le rythme ralentit (+ 0,3 %). Les communes les plus dynamiques démographiquement (avec un taux annuel supérieur à 1,5 %) sont situées sur les franges nord-ouest (Vaunage-Gardonnenque) et nord-est (Garrigues), ainsi qu'en limite des deux EPCI (est Costières).

Une population jeune mais un vieillissement annoncé

Si la population du territoire est plutôt jeune, 36 % des habitants ont moins de 30 ans⁴, elle est en cours de vieillissement puisque la part des plus de 60 ans est passée de 22,2 % en 2008 à 26,8 % en 2019. Au regard de l'indice de jeunesse, la part des moins de 20 ans est équivalente à celle des plus de 60 ans⁵. Au sein du territoire le bilan est plus mitigé : si les pôles urbains présentent aussi une part égale, les villages de deuxième couronne affichent un indice de jeunesse plus important, tandis que le vieillissement s'opère sur les communes de première couronne.

1.2.3 Niveaux de vie et précarité

Des revenus faibles et de profondes inégalités

Moins de 50 % des ménages fiscaux sont imposés⁶. Le revenu médian disponible par unité de consommation en 2019 est de 19 760 € pour Nîmes Métropole et 19 210 € pour Beaucaire Terre d'Argence soit environ 1 500€ de moins qu'en Occitanie. Le territoire présente une disparité de revenus importante avec un rapport pouvant aller de 1 à 18 entre les revenus les plus faibles et les plus élevés. Certaines communes, notamment celles de la Vaunage, présentent des revenus plus élevés alors que les revenus médians par unité de consommation ne dépassent pas 18 000 € sur les 3 principales communes.

La part des minima sociaux dans le revenu disponible des ménages, de 4,3 % à Nîmes Métropole et de 3,8 % à Beaucaire Terre d'Argence, est aussi en dessus des moyennes régionale et nationale⁷.

Le taux de pauvreté est de 22,6 % sur l'agglomération nîmoise et de 21,9 % sur Beaucaire Terre d'Argence soit un écart de près de 6 points avec la région Occitanie (16,8 %). Cette précarité est notamment liée à l'insuffisance d'emplois.

Un fort taux de chômage et une population jeune en situation de précarité

En 2018, les actifs représentent 69 % des 15-64 ans ce chiffre est en deçà de la moyenne régionale (73 %). Même si Beaucaire Terre d'Argence semble offrir plus d'opportunités avec un taux d'activité de 59,1 % (56,3 % sur Nîmes Métropole), le taux d'emploi est faible⁸.

La part des chômeurs dans la population active reste importante (17,9 % en 2018 soit + 1,2 % par rapport à 2008)⁹. Le taux de chômage des jeunes est une problématique partagée avec un taux supérieur à 33% sur les deux EPCI¹⁰. Il est davantage marqué pour les jeunes femmes où ce taux dépasse les 36 % sur Nîmes Métropole¹¹.

Par ailleurs, la part des jeunes non-insérés (ni emploi, ni scolarisation) dépasse également les chiffres observés au niveau régional (19,2 % versus 17,4 % en Occitanie).

⁴ Quatre points de plus que le Gard, et trois points de plus que l'Occitanie.

⁵ Indice de jeunesse égal à 1 contre 0,8 pour le Gard et la région Occitanie.

⁶ 52,3 % en Occitanie.

⁷ 3,2 % à l'échelon régional et 2,5 % à l'échelon national (France métropolitaine).

⁸ 62,3 % en Occitanie et 64,2 % en France.

⁹ Ce qui est supérieur aux taux départemental (16,8 %) et régional (14,6 %).

¹⁰ 27 % au niveau national.

¹¹ Soit + 8,5 points par rapport au taux national.

1.2.4 Equipements, services et commerces

Des équipements, services et commerces inégalement répartis et qui souffrent d'un manque de mise en réseau

Avec 40 services et équipements pour 1 000 habitants, le territoire dispose d'un taux de couverture plutôt satisfaisant qui cache néanmoins certaines disparités. En effet, le territoire est fortement polarisé par la ville centre dotée des principaux équipements métropolitains (éducation et formation, santé, administration, culture, sports...).

La ville de Nîmes offre un accès à de nombreux équipements culturels de qualité (théâtres, cinémas, SMAC Paloma, Carré d'Art, musées dont le Musée de la Romanité). Cette forte concentration profite modérément aux communes environnantes même si on dénombre une offre complémentaire de musées et espaces culturels (bibliothèques et médiathèques) sur le reste du territoire.

On constate également d'importantes disparités entre la ville centre, les premières communes périurbaines du territoire et ses franges, dans l'offre d'équipements et de services de proximité. Le niveau d'équipements sportifs et culturels au sein du territoire est plus faible que la moyenne régionale avec 11 équipements sportifs ou culturels de proximité pour 10 000 habitants¹². Ce niveau d'équipement peu élevé concerne également les structures d'accueil des personnes âgées et de la petite enfance. Bien que l'offre soit très importante en assistantes maternelles, elle reste faible en relais d'assistantes maternelles ou en micro-crèches.

Si l'ensemble du territoire bénéficie du pôle santé de Nîmes (CHU, cliniques...) et de la proximité de deux métropoles très bien équipées dans le domaine de la santé (Montpellier et Marseille), l'accès aux soins du quotidien se fragilise notamment sur Beaucaire Terre d'Argence. L'offre en équipements et services de santé sur Nîmes Métropole est correcte avec notamment 10 médecins généralistes pour 10 000 habitants en 2021¹³, mais inférieur aux autres grandes agglomérations de la région. En revanche, Beaucaire Terre d'Argence affiche un ratio nettement inférieur avec 6,4 médecins généralistes pour 10 000 habitants alors que 90,6 % de la population de Beaucaire Terre d'Argence a bénéficié de soins généralistes (contre 83,9 % sur Nîmes Métropole) laissant supposer des délais d'attente longs et des déplacements rendus obligatoires sur les autres pôles urbains.

L'accès aux soins du quotidien pourrait significativement se dégrader face la diminution de près de 20 % des praticiens généralistes depuis 2013 et si le renouvellement des praticiens n'est pas assuré : 40,6 % des généralistes libéraux ont plus de 60 ans sur le PETR (contre 33,9 % en Occitanie), ce taux monte à 60 % sur la commune de Beaucaire. Par ailleurs, le PETR compte 690 infirmiers libéraux en 2021, chiffre en baisse par rapport à il y a 5 ans (- 12). Cette baisse est constatée dans les villages, tandis que les pôles urbains en gagnent légèrement. Pour renverser la tendance, la CCBTA mène depuis plusieurs années une politique volontariste d'amélioration de l'accès aux soins avec la création de maisons de santé et l'accueil de jeunes médecins. En 2021, le territoire dispose de 8 maisons de santé, chiffre qui a doublé en 2 ans. On dénombre également 100 pharmacies, dont 58 implantées à Nîmes, 5 à Saint-Gilles et 5 à Beaucaire.

Concernant le numérique, les deux EPCI ont fait le choix de développer leur propre réseau d'initiative publique pour apporter la fibre aux entreprises.

Une offre commerciale bien dimensionnée mais à adapter aux nouveaux modes de consommation

Le bassin de consommation est bien pourvu en matière d'offre commerciale, notamment à Nîmes où les commerces nîmois captent 62 % de la dépense totale. Au-delà du pôle commercial majeur de Nîmes, le territoire est doté de pôles intermédiaires essentiellement situés aux entrées de l'agglomération nîmoise ou à Beaucaire proposant une offre dense et diversifiée grâce notamment à de grandes surfaces généralistes (hyper / super) permettant d'offrir localement du choix aux consommateurs (5 pôles concernés). En revanche, en milieu rural, l'offre est plus faible et centrée sur les besoins courants.

¹² Contre 23 en Occitanie en 2020.

¹³ Ce qui est supérieur à la région (9,7).

Il s'agit surtout aujourd'hui de maîtriser le développement de l'offre commerciale afin d'éviter de générer des friches et d'accompagner son adaptation aux nouveaux modes de consommation (e-commerce, retour à la proximité) avec une évolution des formats de vente. L'accès à une alimentation saine et locale est également un enjeu prégnant. Le territoire comptait, en 2021, 25 points de vente à la ferme dont 18 sur Nîmes Métropole.

1.2.5 Economie et emploi

Une offre d'emplois concentrée sur Nîmes et une activité tournée vers la sphère présente

Le PETR offre 108 835 emplois dont en majorité des emplois salariés (86,4 %). L'offre est concentrée sur l'agglomération de Nîmes avec 110 emplois pour 100 actifs occupés contre 66 pour la communauté de communes de Beaucaire Terre d'Argence.

Ainsi sur Beaucaire Terre d'Argence, 61% des habitants travaillent hors de l'EPCI, ce qui est corrélé avec le faible nombre d'emplois offerts sur le territoire. A contrario, sur Nîmes Métropole, la grande majorité des actifs résident et travaillent au sein de l'EPCI (82 %).

Les emplois essentiellement tertiaires (à 84 %), se répartissent majoritairement dans le commerce, les transports et les services (44 % des emplois) et dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (40 %). L'agriculture concentre 2 % des actifs, et le secteur industriel et la construction se partagent à égalité les 14 % restants. Une des caractéristiques du territoire est le faible nombre d'emplois offerts par l'industrie (7 %) ¹⁴ et à contrario la part importante du secteur « administration publique, enseignement, santé et action sociale » ¹⁵. Toutefois, des spécificités territoriales existent, notamment à Beaucaire, avec une part des emplois agricoles et industriels plus importante (24 % contre 8 %).

Une dynamique entrepreneuriale contrastée

La dynamique de créations d'emplois est plutôt modeste (+ 0,12 % de 2013 à 2018) ¹⁶, voire négative sur la Terre d'Argence (- 0,4 %).

Paradoxalement, on dénombre 3 608 entreprises créées sur le territoire en 2019, soit un taux de création de 15,9 % ¹⁷ avec une surreprésentation des créations dans le secteur du commerce / transport / hébergement et restauration, ce qui conforte la tertiarisation de l'économie du territoire.

La crise sanitaire a eu des impacts variés sur le territoire, on constate notamment entre 2019 et 2020 une baisse du nombre de fermeture d'entreprises à Nîmes Métropole mais une hausse sur la Terre d'Argence. La baisse de l'emploi salarié privé entre 2019 et 2020 reste modérée sur Nîmes Métropole (entre 0 et - 2,2 %) mais plus conséquente sur la Terre d'Argence (entre - 2,2 % et - 9,1 %). Néanmoins ces évolutions sont à relativiser au regard d'une analyse insuffisante des impacts des crises sanitaire et énergétique actuelles sur l'économie locale à long terme.

Avec les crises sanitaires et la vulnérabilité du territoire aux risques climatiques et naturels (inondations, feux de forêt), la gestion des risques et la sécurité civile constituent une filière émergente du territoire.

L'agro-alimentaire, une filière stratégique malgré la déprise agricole

L'agriculture est une réalité physique, paysagère et économique pour le territoire dont elle occupe plus de la moitié de sa superficie (52 %) avec une disparité entre les deux EPCI (71 % de surfaces agricoles sur Beaucaire Terre d'Argence contre 47 % sur Nîmes Métropole). Les terres agricoles représentent une richesse de premier plan par la diversité des terroirs, leur qualité agronomique et la présence du réseau d'irrigation du Bas Rhône Languedoc. L'activité agricole est aussi à l'origine d'une économie

¹⁴ Comparé aux 10 % et 12 % de ce secteur, respectivement au niveau régional et national.

¹⁵ Supérieure de 6 points à la part régionale et de 8 points à la part nationale.

¹⁶ Contre + 0,64 % en Occitanie.

¹⁷ 16,3 % en France.

ancrée sur le territoire avec des exploitations notamment arboricoles, des organismes de recherche, des services aux exploitants et des industries alimentaires.

Des terroirs d'excellence se développent au sein de six grands secteurs agricoles : Gardonnenque (viticulture, céréales), piémont des Garrigues (oléiculture), Vistrenque (céréales, maraîchage), plateau des Costières et la plaine alluviale Beaucaire, Bellegarde et Fourques (arboriculture, viticulture), petite Camargue (riziculture). Des productions locales typiques et de qualité sont labellisées AB, AOC, AOP ou IGP (vin, olive, fromage, fraise...). Le territoire présente ainsi seize signes officiels de qualité.

Conformément à la tendance nationale, l'activité agricole a enregistré un fort recul (52 % des exploitations ont disparu en 20 ans), mais de manière moins prononcée par rapport aux autres grandes agglomérations de la région. Ce déclin, qui représente toujours une menace importante pour l'économie agricole et la qualité paysagère, est lié à la fois à des dynamiques agricoles propres (agrandissement des structures, conjoncture économique, abandon des cultures pérennes), mais également à la pression urbaine et foncière (vulnérabilité de la ressource en eau face aux pollutions, contraintes pour l'installation ou la transmission/reprise d'activité). En 2020, le PETR compte 1 268 exploitations agricoles, c'est 316 de moins qu'en 2010 (soit une baisse de 20 % en 10 ans). En revanche, la SAU n'a pas diminué et a même connu une légère hausse (+ 1 % entre 2010 et 2020) contrairement à la tendance régionale (- 1,5 %) qui peut s'expliquer par l'augmentation de la SAU moyenne par exploitation.

Malgré ce constat, le potentiel de développement du secteur agricole est avéré, que ce soit pour l'exportation de la production générée sur le territoire ou pour couvrir les besoins locaux importants, grâce à la proximité entre les filières locales de production (notamment le maraîchage) et les bassins de consommation du territoire. Aujourd'hui, une exploitation sur cinq valorise déjà sa production en circuits-courts et la dynamique des circuits courts agricoles est très active avec 21 modalités de vente identifiées autour de 91 lieux de distribution. Le Gard est le deuxième département français en nombre de producteurs Bio. Sur le territoire, on dénombre 254 exploitations agricoles engagées dans l'agriculture biologique en 2019 à l'échelle du territoire soit 15,6 % de la SAU.

C'est dans ce contexte que les deux EPCI mettent en œuvre un Projet Alimentaire Territorial.

Le tourisme, une filière liée à l'attractivité du territoire à conforter

Son environnement naturel de qualité, son climat et son patrimoine culturel et historique dense confèrent au territoire une attractivité touristique importante confortée par la diversité des voies de communication qui y convergent (train, autoroute, aéroport, ports, grands itinéraires cyclables et de randonnée). Néanmoins, les flux touristiques générés principalement par la ville de Nîmes n'irriguent pas forcément le reste du territoire.

Le territoire dispose d'une offre d'hébergements diversifiée mais insuffisante en hôtellerie haut de gamme et en hébergement familial (45 hôtels, 5 campings, de nombreux gîtes et chambres d'hôtes). A l'échelle du PETR, la capacité en lits touristiques a légèrement diminué entre 2014 et 2022 (- 3%). Sur le territoire de Beaucaire Terre d'Argence, une baisse de 30% des lits touristiques est constatée en raison de la fermeture de 4 établissements hôteliers.

La promotion du territoire de Nîmes Métropole, désormais confiée à la SPL Agate, se fait sous une bannière commune avec la ville de Nîmes « Nîmes tourisme ». Pour l'accueil des touristes, l'office de tourisme tient un bureau principal à Nîmes et un autre bureau à Saint-Gilles. Sur Beaucaire Terre d'Argence, l'office de tourisme intercommunal tient son accueil dans la maison du tourisme et du patrimoine à Beaucaire.

Les demandes des visiteurs en 2022 portent principalement sur les visites à entreprendre sur le territoire (dont le patrimoine) mais aussi les activités de pleine nature, les festivités, la gastronomie et restauration. D'après une enquête menée auprès de l'ensemble des partenaires des offices de tourisme, si la clientèle était bien présente en juillet et août 2022, les fortes chaleurs et le risque incendie ont quelque peu freiné la pratique de certaines activités telles que la promenade en garrigue. A l'inverse, les activités autour de l'eau ont été plébiscitées.

Par ailleurs, les professionnels du tourisme, véritables ambassadeurs du territoire auprès des visiteurs, n'en connaissent pas toutes les richesses. Mises à part les démarches agritouristiques¹⁸ pour lesquelles le PETR est impliqué, et des partenariats avec les acteurs voisins enclenchés dans le cadre de labellisations (Grand Site Occitanie¹⁹, Spott Camargue...), les professionnels pâtissent d'un manque de mise en réseau.

Un accompagnement à la qualification des prestataires touristiques et à la montée en gamme semble également nécessaire sur le territoire, en parallèle à l'affirmation d'une destination touristique entre le littoral méditerranéen et la Camargue, la Provence et les autres pôles touristiques comme Arles, Montpellier ou Avignon.

Le potentiel de développement de l'activité touristique est important en s'appuyant sur une offre diversifiée. Au-delà du patrimoine culturel, le territoire offre également des activités de pleine nature et du tourisme fluvial. Deux vélo-routes européennes sont présentes au sud du territoire : la Via Rhôna – EV 17 du lac Léman à la mer Méditerranée et la Méditerranée à Vélo (EV8) de l'Espagne à la Turquie. De plus, le territoire comporte quatre ports sur le canal du Rhône à Sète dont trois sur Beaucaire Terre d'Argence, représentant environ 415 anneaux. Enfin, le tourisme d'affaires est amené à se développer avec la construction du Palais des Congrès dans le centre-ville de Nîmes.

1.2.6 Cadre de vie, paysages et patrimoine

Un cadre de vie apprécié et recherché grâce à un socle patrimonial naturel et agricole reconnu

Le territoire occupe une situation privilégiée, idéalement situé entre les Cévennes et la mer Méditerranée, et offre une mosaïque de paysages préservés et vivants, au rôle écologique essentiel et source d'une grande biodiversité. Les principaux espaces agricoles et naturels participent à la production de paysages à forte identité et à haute valeur écologique (plaine cultivée et récréative du Vistre en cours de renaturation, plateau mosaïque des Costières, plaine de la Gardonnenque, jardin de la Vaunage).

Le réseau hydrographique est aussi une composante majeure du paysage et un support de biodiversité et d'activités humaines (le Gardon et ses gorges, le Vistre et sa ripisylve, le canal du Rhône à Sète et le canal BRL). Il est ainsi concerné par une dizaine d'unités paysagères dans l'atlas régional des paysages de la DREAL.

Les espaces naturels qui couvrent 27 % du territoire offrent des paysages emblématiques : étangs de la Camargue, gorges du Gardon, deux grands sites également reconnus par l'UNESCO comme réserves de biosphère. Les garrigues proposent aussi un environnement de grande valeur patrimoniale et identitaire en offrant un paysage typiquement méditerranéen mettant en scène la trilogie « oliviers, vignes, céréales ».

Le territoire bénéficie également de la proximité avec les Parcs naturels régionaux de la Camargue et des Alpilles, le Parc national des Cévennes, le site Causses Cévennes reconnu patrimoine mondial de l'Unesco, pour son paysage culturel d'agropastoralisme méditerranéen. A noter également qu'un projet de Parc naturel régional est en réflexion porté par le PETR Uzège-Pont-du-Gard, avec une partie du territoire du PETR Garrigues et Costières de Nîmes incluse dans le périmètre envisagé.

La valeur écologique du territoire est reconnue et protégée avec 23 % du territoire couvert par une réglementation environnementale internationale²⁰ (Natura 2000, Ramsar) et deux réserves de biosphère.

¹⁸ Vignobles & Découvertes Costières de Nîmes et Site Remarquable du Goût Les Olivettes du Pays de Nîmes.

¹⁹ Grands Sites Occitanie « Nîmes – Pont-du-Gard – Uzès » et « Aigues-Mortes Camargue gardoise ».

²⁰ 7 zones Natura 2000 (20 % de la superficie du territoire), 7 ZNIEFF et ZICO (50 % de la superficie du territoire).

Un patrimoine historique diversifié

Le territoire est marqué par la présence d'un patrimoine antique remarquable. Les vestiges et les monuments romains ou médiévaux concernent la ville de Nîmes (Arènes, Maison Carrée et Castellum...), mais aussi Beaucaire (mas gallo-romain, château médiéval de Beaucaire). Le patrimoine religieux est également exceptionnel (abbaye troglodytique de Saint Roman, abbatale de Saint-Gilles classée patrimoine de l'Humanité par l'UNESCO au titre du chemin de Saint-Jacques de Compostelle, chapelles romanes et presbytères). De nombreuses traces de l'époque antique existent également au-delà de Nîmes : aqueduc, tunnels, oppidums, sépultures, axes de circulation historiques et bornes miliaries (via Domitia, via Tolosana).

Ces traces sont bien souvent méconnues, tout comme le patrimoine rural vernaculaire, alors qu'il est le témoin de l'identité du territoire et qu'il façonne les paysages depuis des siècles. Il s'agit du patrimoine de pierre sèche typique des garrigues (clapas, capitelles), des mas agricoles encore en activité ou transformés en habitations, des ouvrages hydrauliques d'irrigation (canaux, aqueducs en pierre)...

Sur tout le territoire, un savoir-faire et des traditions sont vecteurs d'identité et de développement économique : les fêtes votives autour des traditions taurines, les nombreux festivals (jazz, film taurin, conte...), la fête de la Vannerie, etc.

Par ailleurs, le territoire est couvert à 27 % par une réglementation patrimoniale²¹ en raison d'une part importante de monuments historiques et de zones de présomption de prescription archéologique avec :

- Cinq Sites patrimoniaux remarquables (SPR)²² dont trois couverts par un plan de sauvegarde et de mise en Valeur (Nîmes, Saint-Gilles, Beaucaire) et deux villes et pays d'art et d'Histoire.
- 204 monuments historiques inscrits ou classés sur le territoire du PETR²³. A noter : 30 % des monuments historiques gardois sont situés à Nîmes, Beaucaire et St-Gilles.

1.2.7 Mobilités locales et accessibilité au territoire

Un réseau d'infrastructures de transports performant, mais un maillage local insuffisant.

« Porte d'entrée » de la Région Occitanie, le territoire bénéficie d'une situation stratégique entre le couloir rhodanien et l'arc méditerranéen, au carrefour de grands flux d'échanges et d'infrastructures de communication nationales et internationales : aéroport Nîmes-Alès-Camargue-Cévennes, étoile autoroutière (A9, A54) renforcée à terme par le futur contournement ouest de Nîmes et étoile ferroviaire (lignes classiques TER, fret et ligne LGV).

Les collectivités locales, en écho à la politique régionale dans ce domaine, ont d'ailleurs mis au cœur de leur politique de mobilité durable la valorisation et l'optimisation du réseau ferré : mise en œuvre d'un contrat d'axe Alès-Nîmes, étude d'un contrat d'axe Nîmes-Le Grau du Roi, aménagement de PEM autour de gares ou haltes ferroviaires existantes et création de nouvelles haltes ou gares : gare TGV-TER Nîmes-Pont du Gard mise en service en 2019, halte ferroviaire Hoche-Université, gare de Saint-Césaire, halte ferroviaire de Marguerittes en lien avec la réouverture de la ligne rive droite du Rhône au TER.

Toutefois, la forte concentration des activités et des emplois au sein de l'agglomération nîmoise entraîne le développement de nombreux déplacements domicile-travail en étoile depuis la périphérie du territoire vers le cœur de l'agglomération, avec une prépondérance de l'usage de la voiture individuelle²⁴. Les principaux axes routiers d'entrée de ville sont ainsi saturés (RN 106, RD40...). Outre les impacts environnementaux, cette dépendance exclusive à l'automobile constitue

²¹ Contre 20 % en Occitanie.

²² Sur 120 au total en Occitanie.

²³ Soit 4 % des monuments d'Occitanie et 35 % des monuments du Gard.

²⁴ En 2015, 64 % des déplacements se font en voiture sur l'aire urbaine nîmoise (75 % pour le motif travail).

une dépense conséquente dans le budget des ménages et un handicap majeur pour ceux qui n'ont pas accès à un véhicule (en 2015, 18 % des ménages du territoire ne possèdent pas de voiture).

Un manque de visibilité des offres alternatives à la voiture

Si le réseau d'infrastructures routières est dense, l'offre en transports alternatifs à l'automobile manque de visibilité. Il existe pourtant une offre importante et de nombreux dispositifs en matière de transports en commun (réseaux LiO, Tango dont 4 lignes de TCSP, offre TER) mais ils restent peu lisibles et manquent de coordination²⁵. En résulte une utilisation limitée des transports collectifs pour les déplacements pendulaires, même si elle atteint tout de même 9,7 % pour la ville centre Nîmes.

De plus, les espaces d'échanges intermodaux sont encore insuffisants pour permettre un report modal de la voiture vers les transports collectifs et les modes doux aux entrées des pôles urbains, notamment au cœur de l'agglomération nîmoise. Nîmes Métropole souhaite davantage articuler le nouveau réseau de TCSP avec un maillage de pôles d'échanges multimodaux (PEM).

La dynamique autour du véhicule non carboné est naissante avec 588 véhicules électriques immatriculés en 2020 à l'échelle du territoire, mais ils ne représentent que 0,3 % des véhicules dans le parc privé. Pourtant un réseau déployé par le Syndicat mixte d'électricité du Gard (SMEG) de 147 points de charges publics pour véhicules électriques est disponible sur le territoire.

Les collectivités locales investissent pour structurer l'offre de mobilité partagée. En effet, dans la mise en œuvre du PCAET depuis 2019, la CC Beaucaire Terre d'Argence a développé trois aires de covoiturage (Bellegarde, Fourques, Jonquières-St-Vincent) et une est en projet autour du PEM de Beaucaire. A Nîmes Métropole deux aires existent d'ores et déjà au niveau des sorties d'autoroute Nîmes Centre et Nîmes Est (2022) et d'autres sont en projet sur Nîmes Ouest et Vaunage (2023). A noter également le développement en 2022 d'un Rézopouce sur le territoire du Syndicat mixte des Gorges du Gardon qui vient compléter cette offre en zone plus rurale.

Un potentiel de développement des modes actifs

La part des déplacements en voiture particulière pour des trajets inférieurs à 5 km, associée à un climat favorable, illustre le potentiel de report modal de la voiture vers les modes actifs.

Or, la part modale du vélo reste très faible²⁶ (sur l'aire urbaine nîmoise 1,2 % des déplacements et 2,5 % des déplacements domicile-travail). Ce résultat est lié en grande partie au manque d'infrastructures cyclables sécurisées et maillées malgré le fort potentiel de développement d'itinéraires mutualisés entre loisirs et déplacements domicile-travail. Sur Nîmes Métropole, on ne compte que 165 km d'itinéraires cyclables dont 65 km en piste cyclable et 71 km en zone 30.

Une accélération de la réalisation d'aménagements cyclables a été initiée ces dernières années en sites urbains notamment à Nîmes en accompagnement du TCSP ou le long d'axes structurants. Sur Beaucaire Terre d'Argence, des voies vertes ont été réalisées entre Beaucaire et Bellegarde et projetées entre Beaucaire et Fourques puis entre Bellegarde et Saint-Gilles.

La marche, mode de déplacement souvent sous-estimé, représente pourtant 17 % des déplacements dans l'aire urbaine nîmoise en 2015²⁷. Toutefois, les aménagements en faveur de la marche sont encore à améliorer et à développer. En dehors des pôles urbains, la prise en compte des piétons est limitée dans les centres-bourgs, avec de manière générale, un manque de cohérence de traitement. La marche n'est pas facilitée en raison des trottoirs souvent étroits et peu accessibles, occupés de manière abusive par du mobilier urbain, et des cheminements peu accessibles pour les PMR.

²⁵ Même si l'abonnement multimodal (kartatoo) existe pour les actifs et les étudiants.

²⁶ Selon l'Enquête Ménages Déplacements de 2015. Une évolution positive depuis 2015 peut être supposée.

²⁷ 36 % sur la ville de Nîmes.

1.2.8 Transition écologique et énergétique

Une vulnérabilité du territoire aux changements climatiques qui l'expose plus particulièrement aux risques naturels.

Les changements climatiques en cours (à horizon 2050 : + 2,8 °C des températures moyennes et + 40 % de la durée des épisodes de sécheresse) vont avoir des effets dans de nombreux domaines : la ressource en eau, la biodiversité, l'agriculture, les risques naturels, le tourisme, la santé... Près de ¾ des communes du PETR ont une population exposée à un risque climatique de niveau « très fort ».

Près de la moitié de la population du territoire se situe en zone inondable (46,9 %). Nîmes Métropole est plus particulièrement concernée par le risque lié au ruissellement des eaux pluviales. Sur Beaucaire Terre d'Argence, le risque est principalement lié au débordement du Rhône. Outre la prévention prise en compte dans les PPRI, les collectivités poursuivent la réalisation d'ouvrages de protection dans le cadre des différents PAPI pour Nîmes et du plan Rhône pour Beaucaire Terre d'Argence.

De plus, le département du Gard, boisé sur 50 % de son territoire et influencé par un climat méditerranéen, est soumis au risque incendie feu de forêt. Le territoire du PETR y est particulièrement exposé. Les zones basses des Garrigues, des Costières et de la vallée du Rhône sont soumises à des températures élevées et de faibles précipitations. Il en résulte une sécheresse estivale très prononcée, accentuée par les vents fréquents et violents (mistral) qui accélèrent la forte déshydratation des végétaux et favorisent leur embrasement. Depuis 2019, on dénombre 55 départs de feu totalisant 2557 ha brûlés.

Ainsi, depuis 1982, le territoire a subi 453 arrêtés de catastrophes naturelles, en particulier inondations et incendies. Des impacts sont également attendus sur l'agriculture pouvant impliquer des pertes de récoltes (maladies, manque d'eau, pollinisation décalée des insectes, problèmes de dormance trop courte et de germination perturbée...).

Des perturbations sont déjà observées sur l'arboriculture, le maraîchage et la vigne. La riche biodiversité du territoire est également menacée compte tenu de la modification des aires de répartition des espèces et de l'évolution des habitats. L'étude menée par l'Institut agronomique méditerranéen de Montpellier (IAMM) en 2018 sur Beaucaire Terre d'Argence confirme ces problématiques et la prise de conscience des agriculteurs devant modifier certaines de leurs pratiques et de leurs cultures.

Un territoire marqué par un réseau hydrographique à préserver

Les enjeux de préservation et d'amélioration de la qualité du réseau hydrographique, notamment en termes d'eaux superficielles, demeurent forts car l'état écologique des cours d'eau est principalement « mauvais à médiocre ». Cette situation est liée à une altération de la continuité ou de la morphologie du cours d'eau et une pollution par les pesticides ou les matières organiques et oxydables et/ou une eutrophisation. Conscientes de cette situation, les communes s'engagent davantage pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires autour du label « Terre saine » et plus largement, en matière de protection de l'environnement avec le label « Territoire engagé pour la nature ».

Des politiques d'actions locales renforcées ces dernières années

À travers la révision réalisée ou en cours de leurs documents cadres (SCOT, PLH, PCAET...), les collectivités affichent leur volonté tant dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments que sur le secteur des transports, dépendant des énergies fossiles. Par ailleurs, elles s'engagent à poursuivre la lutte contre un étalement urbain important qui génère une pression foncière et toujours plus de déplacements.

Les surfaces artificialisées représentent 17 % de la surface totale du PETR²⁸. Entre 2012 et 2018, l'augmentation de l'artificialisation des sols (+ 0,9 % par an en moyenne)²⁹ s'est réalisée au détriment

²⁸ Soit 14 points de plus par rapport à la Région.

²⁹ Au-dessus de la tendance départementale de + 0,5 % sur la même période.

des surfaces agricoles (81 % des nouvelles surfaces artificialisées ont concerné l'espace agricole). Cette artificialisation des sols concerne majoritairement l'habitat (59% des surfaces).

Des émissions de gaz à effet de serre à réduire

En raison de la présence d'une industrie fortement émettrice sur le territoire de Beaucaire Terre d'Argence, les émissions de GES par habitants sont importantes (20,3 teqCO₂/hab). Hors industrie, ce chiffre baisse à 5 teqCO₂/hab contre 3,1 sur Nîmes Métropole et 4,8 en Occitanie). Ces émissions sont principalement induites par le secteur industriel sur le territoire de la CCBTA alors que sur l'agglomération nîmoise ce sont les mobilités qui sont la première source d'émission (46 % des émissions de GES de Nîmes Métropole et 40 % de l'énergie consommée).

Un territoire favorable aux énergies renouvelables (EnR)

Le soleil représente le principal gisement d'EnR avec un ensoleillement moyen compris entre 1 550 et 1 660 kWh/m² très supérieur à la moyenne nationale. Le potentiel d'installations photovoltaïques et thermiques est très important sur le bâti (équipements, activités, bâtiments agricoles), surtout dans les pôles urbains (Nîmes, Saint-Gilles et Beaucaire). Il est également notable sur les zones dégradées comme les anciennes décharges et sur les parkings. A l'échelle du territoire, la production potentielle en toiture sur bâtiments (équipements publics et les bâtiments agricoles) et en ombrières de parking est de 89 100 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de près de 64 000 foyers (hors chauffage)³⁰.

La production d'énergie sur le territoire du PETR est de 1 359 GWh en 2019 composée à 10 % d'énergie solaire³¹, 2 % d'énergie éolienne (parc de Beaucaire), 85 % d'énergie hydraulique (barrage de Vallabrègues), 3 % des bioénergies, 1 % de la cogénération. La part d'énergie renouvelable sur la consommation d'énergie est estimée à 25 % soit 265,9 GWh en 2017.

Les déchets constituent une ressource majeure pour le territoire, notamment à Nîmes Métropole, où sont collectées annuellement 75 000 tonnes d'ordures ménagères dont l'incinération à l'unité de valorisation énergétique Nîmes-Evolia produit en électricité l'équivalent de 1/5 de la consommation de la ville de Nîmes (42 000 MWh d'électricité et 56 000 MWh de chaleur en 2018).

La filière bio gaz portée par Nîmes Métropole à partir de la méthanisation des boues de la station d'épuration de Nîmes est, quant à elle, émergente et va trouver une première concrétisation pour l'alimentation des futures rames du trambus T2. De même sur Beaucaire Terre d'Argence, l'implantation d'une usine de méthanisation de traitement des déchets agro-alimentaires (Projet FONROCHE) d'une capacité de 100 000 tonnes assortie d'un plan d'épandage est en cours.

Au-delà de la valorisation, un travail de limitation de la production de déchets sur le territoire est à soutenir avec une production de déchets ménagers et assimilés sur l'année 2020 de 1 168 kg par habitant et par an.

D'autres gisements d'EnR sont à étudier et à consolider avec une mobilisation des acteurs de la filière :

- Biomasse : potentiel important avec le bois-énergie³² (garrigues et massif des Cévennes).
- Géothermie : potentiel moyen à fort pouvant être limité par les fortes sollicitations sur les réservoirs d'eau.
- Grand éolien : potentiel limité sur Nîmes Métropole (urbanisation, servitudes radars, sensibilités écologiques) avec un seul secteur propice (partie ouest du Bois des Leins en ZDE), mais potentiel plus important sur Beaucaire Terre d'Argence positionné dans la vallée du Rhône.
- Petit ou micro-éolien : potentiel dans les zones d'activités, commerciales ou industrielles.

³⁰ D'après les travaux réalisés dans le cadre de la révision du SCoT Sud Gard.

³¹ Notamment trois centrales solaires mises en service en 2016 pour plus de 28 MWh.

³² La biomasse agricole étant plus hétérogène.

Atouts	Faiblesses
<p>Démographie : Population jeune. Solde naturel positif.</p> <p>Vie locale : Une offre en services et équipements satisfaisante sur certaines parties du territoire.</p> <p>Mobilité : Climat et temps de parcours propices aux modes actifs. Présence de modes de transports en commun variés.</p> <p>Economie : Une offre commerciale bien dimensionnée. Un aménagement numérique du territoire performant pour les entreprises.</p> <p>Agriculture : Activité agricole diversifiée, de qualité, générant une économie de territoire. Proximité des filières locales de production agricole et des bassins de consommation. Dynamique des circuits courts très active.</p> <p>Tourisme : Un office du tourisme mutualisé pour le territoire de Nîmes et Nîmes Métropole. Un office de tourisme intercommunal CCBTA. Une diversité d'offre (patrimoine historique et culturel, agriturismo, pleine nature, fluvial...) Attractivité de Nîmes et voies de communication diverses.</p> <p>Patrimoine : Patrimoine vernaculaire, culturel et historique dense. Patrimoine antique et religieux remarquable. Une richesse des traditions et fêtes existantes.</p> <p>Environnement : Espaces naturels de qualité. Qualité paysagère et biodiversité reconnue par la réglementation internationale.</p>	<p>Démographie : Polarisation de la répartition des habitants entre Nîmes et le reste du territoire.</p> <p>Vie locale : Equipements, services et commerces inégalement répartis : polarisation importante de Nîmes. Faible offre en équipements sportifs de proximité Accès aux soins inégal et fragile. Manque d'anticipation des besoins pour les personnes âgées. Manque de solutions collectives de garde d'enfants. Pas de mise en réseau des services et équipements. Pas de communication sur l'offre de services.</p> <p>Mobilité : Déplacements domicile-travail en voiture individuelle, axes routiers saturés. Manque de connaissance de l'offre de transports alternatifs et de maillages. Manque d'infrastructures cyclables sécurisées et maillées.</p> <p>Economie et emploi : Inégalités et faiblesse des revenus. Taux de pauvreté important. Insuffisance d'offres d'emplois. Fort taux de chômage des jeunes. Niveau de formation peu élevé. Economie polarisée autour de Nîmes. Baisse de la reprise d'entreprise.</p> <p>Tourisme : Manque de mise en réseau et d'accompagnement à la qualification des professionnels du tourisme. Insuffisance en hôtellerie haut de gamme et en hébergement familial. Méconnaissance du territoire par les habitants.</p> <p>Patrimoine : Manque de connaissance, valorisation et médiation. Une densité de patrimoine à entretenir.</p> <p>Environnement : Besoin de limiter la production de déchets. Mauvais état écologique du réseau hydrographique. Vulnérabilité face aux changements climatiques, particulièrement dans certains domaines agricoles. Le transport est une source majeure d'émission de gaz à effets de serre.</p>

Opportunités	Menaces
<p>Mobilité : Politique de mobilité durable : valorisation et optimisation du réseau ferré gardois. Fort potentiel de développement d'itinéraires mutualisés. Nouvelles pratiques émergentes et solutions alternatives à développer. Nouveaux modes d'organisation du travail.</p> <p>Economie et emploi : Attractivité des filières locales dans le cadre de l'enseignement supérieur (pôle Nîmes Alès). Situation géographique centrale et stratégique (entrée Occitanie), proximité des grands axes de communication. Une bonne dynamique entrepreneuriale en majorité commerciale.</p> <p>Agriculture : Potentiel de développement du secteur agricole avéré malgré les freins (à l'export et localement). Le Gard est le 2^{ème} département en France en nombre d'agriculteurs bio.</p> <p>Tourisme : Attractivité touristique qui n'irrigue pas encore l'ensemble du territoire. Démarches de labellisation existantes. Potentiel touristique fort autour de la plaisance, de l'agritourisme et du cyclotourisme. Potentiel pour développer le tourisme intersaison et le tourisme d'affaires.</p> <p>Patrimoine : Patrimoine rural vernaculaire important. Savoir-faire local à valoriser.</p> <p>Transition écologique : Des marges de progression sur le chauffage urbain. Potentiel d'installations photovoltaïques très important. Filière biogaz émergente Autres gisements d'énergies renouvelables à étudier.</p>	<p>Démographie/vie locale Vieillesse de la population annoncé. Solde migratoire déficitaire.</p> <p>Economie : Maîtrise nécessaire du développement de l'offre commerciale afin de ne pas générer de friches. Raréfaction du foncier économique. Une adaptation nécessaire de l'offre commerciale aux besoins et aux nouveaux modes de consommation.</p> <p>Agriculture : Dynamique agricole actuelle : agrandissement des structures, abandon des cultures pérennes, vulnérabilité de la ressource en eau, contraintes pour l'installation/reprise d'activité. Artificialisation des sols au détriment des surfaces agricoles. Une structuration de l'offre insuffisante. Un manque d'information auprès des consommateurs.</p> <p>Tourisme : Concurrence des destinations voisines mieux identifiées. Dégradation des paysages du fait de la périurbanisation. Un secteur vulnérable aux changements climatiques.</p> <p>Environnement Risques climatiques.</p>

Au regard de cette grille AFOM, nous pouvons constater que plusieurs axes sont récurrents dans les différentes catégories du tableau. Ainsi, il ressort que l'économie et l'emploi, l'agriculture, le tourisme, le patrimoine, l'environnement et la transition écologique sont des domaines avec beaucoup d'enjeux sur le territoire puisqu'ils ont souvent à la fois des atouts à cultiver, des faiblesses à endiguer et des opportunités à saisir malgré des menaces dont il faut tenir compte.

Il est également à noter que le territoire se caractérise par des faiblesses, qui ne sont pas contrebalancées, en matière de vie locale notamment.

La polarisation du territoire autour de Nîmes est sous-jacente et apparait de manière transversale dans une grande majorité des sujets abordés. Il apparait donc particulièrement important de travailler sur la création de liens, l'amélioration du maillage du territoire pour un équilibre entre les territoires ruraux et la ville centre.

Le diagnostic et l'analyse AFOM ci-dessus permettent de brosser un portrait du territoire basé sur des données objectives et quantitatives. Il est issu d'un travail de concertation mené avec l'ensemble des maires du territoire dans le cadre de l'élaboration du CRTE en 2021 et a été actualisé en août 2022 avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme pour répondre à l'ATI FEDER.

La concertation a permis d'alimenter et compléter cette partie par des éléments plus qualitatifs, basés sur les perceptions des acteurs locaux des besoins du territoire. Cela nous a donc permis de définir une stratégie et de prioriser, parmi les éléments de diagnostic affinés, ceux qui pourront être appuyés par le programme LEADER porté par le GAL.

1. 3 STRATEGIE DU GAL

La réflexion au sujet de la stratégie a été menée de manière à pouvoir répondre aux enjeux du territoire mais également de manière à s'articuler avec les autres contrats de territoire et fonds européens. De plus, elle s'inscrit pleinement dans les fondamentaux LEADER notamment par sa co-construction avec les acteurs du territoire.

1.3.1 Une stratégie co-construite qui répond aux enjeux du territoire

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes a fait le choix d'associer les acteurs locaux afin de confronter leurs regards, quant aux besoins et enjeux du territoire, aux conclusions issues du diagnostic précédemment présenté, travaillé dans le cadre de l'élaboration du CRTE puis actualisé pour la candidature du territoire à l'ATI FEDER et au Contrat Territorial Occitanie.

En effet ces précédentes démarches, réalisées dans des calendriers contraints, n'ont pas permis d'associer l'ensemble des acteurs locaux et notamment la population locale et acteurs associatifs à la définition de la stratégie.

Ainsi, le PETR a sollicité l'appui d'une agence de design social pour l'accompagner dans une démarche de grande concertation des acteurs et habitants du territoire pour construire collectivement la stratégie du programme LEADER.

Définition du design social :

Le design social est un vecteur de transformation sociale, écologique et culturelle. Les dispositifs mis en place par ses concepteurs permettent aux habitants de prendre part à la fabrication de la société et de leur environnement direct. En ce sens ce sont des espaces critiques concrets où le designer doit permettre de repenser la transformation des espaces et des objets eux-mêmes et les usages afférents.

Méthodologie de concertation

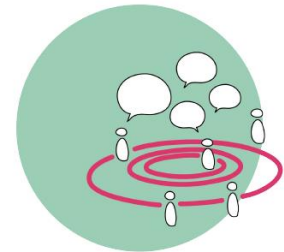
La définition des axes à retenir pour la stratégie LEADER a été travaillée en plusieurs étapes.

Etape 1 menée par le PETR de mars à juin 2022 :

- Evaluation du programme actuel par un questionnaire adressé aux membres du comité de programmation et un adressé aux porteurs de projets ayant bénéficié du programme LEADER actuel.
- Organisation d'un atelier participatif à l'occasion de la Conférence des maires du PETR pour recueillir les difficultés rencontrées sur le programme 2014-2022 et identifier des perspectives de projets sur la prochaine période.
- Organisation d'un atelier participatif avec les membres du Comité de programmation pour identifier « Quels seraient les projets idéaux pour 2023-2027 ? ».



Les thématiques du précédent programme se sont révélées être toujours pertinentes à l'échelle du territoire. Cependant, certaines évolutions ont été envisagées afin d'intégrer des besoins qui étaient précédemment ressentis comme étant transversaux à l'ensemble de la stratégie, afin de les identifier comme thématiques à part entière. C'est le cas de l'environnement. Sur la base des réponses de ces trois premiers temps de concertation, quatre thématiques ont ainsi été identifiées : L'environnement, le tourisme/patrimoine, l'alimentation et la vie locale. Elles ont permis d'orienter les phases suivantes.



Etape 2 menée avec l'aide d'un prestataire spécialisé en design social, avec plusieurs moyens complémentaires permettant d'élargir la concertation de juillet à octobre 2022 :

- Elaboration d'un questionnaire, à partir des thématiques identifiées à l'étape 1, à destination des acteurs locaux et des habitants, diffusé par mail, sur le site internet du PETR et les réseaux sociaux.
- Rencontres sur le terrain pour récolter les avis des habitants, au moyen du questionnaire, à l'occasion d'un marché de producteurs et d'un forum intercommunal des associations.
- Afin d'atteindre les plus jeunes, des items du questionnaire ont été sélectionnés puis diffusés via une page Instagram à raison d'une question par jour pendant un mois.

A l'issue de cette étape, les résultats quantitatifs et qualitatifs recueillis (une centaine de réponses au questionnaire pour un temps moyen passé de 40 minutes) ont permis de faire ressortir les sujets de préoccupations prioritaires des acteurs locaux et d'identifier des premières propositions de solutions. Une liste de mots-clefs reflétant les besoins des acteurs locaux et des partenaires a été établie.

Etape 3, animée par le prestataire spécialisé en design social les 13 et 15 septembre 2022 :

- Organisation d'ateliers participatifs réunissant les acteurs du territoire pour participer à la conception de la stratégie LEADER. En utilisant les mots-clefs identifiés lors de l'étape 2, les participants ont contribué à la définition de quatre axes potentiels et à la formulation de leur contenu (objectifs à atteindre, descriptif des actions, exemples de projets, bénéficiaires non éligibles, critères transversaux de sélection...)



Des ateliers au format identique se sont tenus sur deux journées et sur des parties différentes du territoire couvrant les deux EPCI qui composent le PETR.

A l'issue de cette étape, deux propositions de quatre axes différents ont été émises (une proposition par journée d'atelier). L'équipe d'animation du GAL a été chargée de fusionner les deux propositions d'axes. La consigne était de définir quatre axes ; pourtant à la lecture des résultats, trois intentions réelles se sont dessinées et permettent de restituer plus fidèlement les visions portées par les acteurs du territoire.

Etape 4, animée par le prestataire spécialisé en design social sous une forme totalement innovante le 6 octobre 2022 :

- Organisation d'un atelier spécifique sur la gouvernance du prochain programme. Les membres actuels du comité de programmation, ceux pressentis pour participer à des comités techniques, ainsi que les acteurs locaux ayant manifesté leur intérêt pour participer à la gouvernance du prochain programme ont été conviés. L'objectif était de faire des propositions collectives sur la composition du comité de programmation, son rôle et les prérogatives à la sélection des projets.

Cet atelier organisé sous une forme atypique et ludique, qui se rapprochait d'un escape game, a produit des résultats très intéressants. Les participants se sont tous pris au jeu. De nouvelles pistes pour animer le comité de programmation, et le territoire du GAL plus largement, ont émergé, ainsi que des propositions concrètes en matière de critères de sélection des projets.

Faits marquants résultant de la concertation

- Il était pressenti que la stratégie du GAL se déclinerait selon quatre axes mais finalement ce sont trois axes stratégiques qui se sont dégagés, pour mieux respecter les besoins exprimés par les acteurs locaux. En effet, certains acteurs, spécialisés dans des sujets identifiés, se sont saisis des enjeux en émettant des propositions de liens nouveaux entre thématiques. Ainsi, pour soutenir les synergies nouvelles entre objectifs opérationnels et stratégiques, il a été décidé de bâtir la stratégie selon trois axes.
- Des thématiques, déjà présentes de manière transversale dans la stratégie 2014-2022, ont été plébiscitées par les acteurs locaux, au point de devenir des axes à part entière, c'est le cas de l'économie locale et de la transition écologique. Ainsi, la création d'emplois et l'impact sur l'environnement ne seront plus considérés comme les effets des projets soutenus par le programme LEADER mais directement comme leurs résultats attendus, afin de constituer de véritables priorités d'action.
- La notion de lien social reste primordiale et se matérialise par le biais de la culture. La notion de « partage des richesses culturelles » a donc été retenue pour prioriser les actions entrant dans cet axe.
- La question de la mobilité est ressortie en haut des priorités énoncées par les acteurs. Au-delà des déplacements domicile – travail, l'accès aux services et équipements et à l'offre culturelle est une problématique importante. Des propositions concrètes et innovantes de solutions alternatives pourraient être accompagnées par le programme LEADER pour un maillage équilibré du territoire.

1.3.2 Une stratégie en adéquation avec les fondamentaux LEADER

La stratégie locale de développement choisie vise à créer des liens entre les différents acteurs et soutenir des projets contribuant à atténuer les effets de la polarisation pour mieux répondre aux défis environnementaux, sociaux et économiques du territoire. Dans ce contexte, le programme LEADER 2023-2027 aura pour fonction de fournir un cadre méthodologique pertinent pour la mise en œuvre d'actions, renforçant une coopération concrète et visible entre les différents moteurs et forces vives du territoire.

La démarche LEADER encourage d'une part, la mise en réseau par les échanges et réunions liées à la mise en œuvre du programme et d'autre part, accorde un rôle particulier au partenariat public/privé. De plus l'ouverture vers les autres GAL français et européens est favorisée via la possibilité de mener des projets de coopération transnationale.

Ainsi, la stratégie du territoire, visant à structurer et promouvoir les créations de liens pour réussir l'ambition d'un développement équilibré et durable du territoire, répond aux sept fondamentaux LEADER :

- Innovation : la création de liens permettra d'initier des formes innovantes de développement local en encourageant des partenariats inédits et fédérateurs, des liens entre des thématiques pour des projets transversaux. L'emploi des nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment dans le cadre du développement doit également être facteur d'innovation. Enfin, l'innovation en termes de nouveaux services et de nouvelles offres valorisant les spécificités locales sera recherchée.
- Approche stratégique : le programme LEADER est centré sur des priorités locales ciblées et s'insère dans le contexte des fonds structurels européens et en complémentarité avec les différents contrats territoriaux définis pour la période 2022-2028, sur la base d'un projet de territoire cohérent.
- Approche ascendante : la construction des priorités LEADER s'appuie sur un processus d'implication très large des acteurs.
- Stratégie multi-sectorielle et inclusive : la promotion des liens entre les acteurs touche tous les secteurs du développement territorial. La force du programme LEADER est de permettre la mise en réseau d'acteurs différents qui n'ont pas l'habitude ou même l'occasion de

travailler ensemble. La participation du plus grand nombre, encouragée par la mise en œuvre de projets soutenus par LEADER, permet au GAL de répondre aux besoins de la population en favorisant l'inclusion sociale.

- Partenariat public/privé : le GAL « Garrigues et costières de Nîmes » s'est distingué très tôt lors du programme LEADER précédent par la participation forte du secteur privé. L'équipe d'animation du GAL s'est dotée des compétences nécessaires à l'accompagnement des porteurs de projet sur les problématiques de gestion financière rencontrées lors de leur parcours LEADER. Des partenariats entre les structures d'accompagnement de la sphère associative et les banques ont été mis en place, afin que le programme LEADER puisse tout de même bénéficier aux porteurs privés et ainsi être représentatif du territoire dans sa mise en œuvre.
- Mise en réseau : la création de liens passe nécessairement par une mise en réseau renforcée à l'échelle du territoire. C'est un levier d'action essentiel au déploiement de la stratégie locale de développement choisie.
- Coopération : le GAL souhaite renforcer et développer les partenariats existants et à venir avec les autres territoires européens.

L'animation du programme et l'accompagnement des porteurs de projet, à travers le prisme des sept fondamentaux LEADER, apportent une plus-value au territoire.

1.3.3 Une stratégie intégrée

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes porte un projet de territoire cohérent avec les enjeux mis en évidence grâce au diagnostic. Ce projet de territoire a été travaillé étroitement avec la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole et la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence. Il porte l'ambition de développer durablement le territoire afin de continuer à accueillir de la population en offrant des opportunités à ses habitants, et particulièrement à sa jeunesse, le tout dans un cadre environnemental et naturel de qualité à préserver. D'autant que le territoire subit déjà les causes du dérèglement climatique et est fortement contraint par les risques naturels. Ce développement, gage de réduction des fragilités socio-économiques du territoire, doit donc trouver des voies durables pour se matérialiser. Ces voies, ce sont les trois grandes orientations ci-dessous :

Orientation 1 : déployer un modèle de développement favorisant l'équilibre territorial et la cohésion sociale

Orientation 2 : structurer un écosystème économique intégré, diversifié et durable

Orientation 3 : viser l'excellence environnementale pour une qualité de vie renforcée

Le projet de territoire du PETR, co-construit avec les EPCI membres s'inscrit dans un contexte de convergence entre les deux projets de territoire communautaires récemment modifiés. Il se décline dans le cadre de chacune des contractualisations sur le territoire, de manière complémentaire :

- Le Contrat de relance et de transition écologique reprend les trois mêmes orientations et se décline en quinze objectifs stratégiques
- L'ATI FEDER se décline en trois axes et douze objectifs stratégiques. Le premier axe « Agir pour un territoire connecté et structuré » précise le modèle de développement choisi. Les deux autres axes sont issus du CRTE.
- Le futur Contrat territorial Occitanie s'articulera autour des trois axes retenus pour l'ATI FEDER.
- La stratégie LEADER s'intègre également dans ces mêmes orientations, en précisant de manière concrète comment les acteurs locaux ont choisi d'agir dans le respect des fondamentaux LEADER.

Ainsi, le projet de territoire et la stratégie retenue par le GAL LEADER répondent aux orientations définies pour la mise en œuvre du Pacte Vert Occitanie qui vise à :

- S'adapter au changement climatique,
- Préserver et développer des emplois de qualité,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Garantir une soutenabilité et une solidarité financière,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants.

Par ailleurs, la stratégie LEADER s'articule avec les priorités de la Politique agricole commune. Notamment les deux premiers objectifs stratégiques s'inscrivent pleinement dans la priorité de la PAC « pour un renforcement du tissu économique des zones rurales » et dans l'objectif spécifique « promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales ».

Enfin, le plan d'actions apporte des réponses opérationnelles aux 5 thématiques prioritaires de la Région Occitanie :

- Les services de proximité
- L'attractivité du territoire
- L'économie de proximité
- L'accès à l'emploi en milieu rural
- La transition écologique et énergétique

Voir le logigramme en annexe.

1.3.4 Une stratégie qui vise à créer du lien : pour un territoire équilibré, solidaire, attractif et résilient

La stratégie locale de développement retenue par les acteurs du territoire, à l'issue du diagnostic et de la concertation, s'appuie sur le constat suivant : de nombreuses interdépendances existent entre la ville et son environnement rural. Le devenir des territoires ruraux ne peut pas se concevoir indépendamment de celui de la ville-centre. Les évolutions rencontrées par le territoire en matière d'accroissement de la population, d'étalement urbain, de consommation des terres agricoles, etc. ont largement impacté les espaces ruraux les plus proches de la ville leur faisant porter aujourd'hui des enjeux stratégiques en matière de **transition urbain-rural**.

Les relations et les interdépendances qui lient la ville-centre et les espaces ruraux sont de plus en plus fortes, au regard de l'augmentation des mobilités et des échanges, de l'accès au travail et aux loisirs,... Les populations et les acteurs économiques et sociaux expriment des attentes et des besoins de plus en plus similaires, qu'ils soient en ville ou dans des communes rurales : emploi, habitat, transports, commerces, services sociaux et de santé, culture, patrimoine et également en matière de qualité des paysages, de protection de l'environnement, et de lutte contre les pollutions et les risques... Les mutations rencontrées par le territoire sont particulièrement rapides, et les problématiques urbaines et rurales s'interpénètrent tant au niveau des usages et des besoins que des représentations.

Dans ce contexte, créer des liens pour équilibrer le territoire est nécessaire. Mais, les **complémentarités** et les **solidarités** ont du mal à s'organiser. C'est pourquoi les acteurs du territoire estiment qu'il est urgent de lever les obstacles et de traiter de manière globale et cohérente les enjeux transversaux qui se jouent entre l'urbain et le rural, et qui ont un impact considérable sur les conditions de vie des habitants. La création de liens pour un territoire équilibré, solidaire, attractif et résilient doit notamment permettre de :

- Renforcer le bien-vivre ensemble et faire jouer les solidarités territoriales entre zones peuplées et zones moins peuplées
- Offrir un cadre de vie répondant aux attentes des urbains comme des ruraux
- Apporter plus d'information et de communication auprès de la population
- Agir pour maintenir la jeunesse dans les territoires ruraux
- Créer des forces et des maillages stratégiques entre villages

- Faciliter l'accès aux services, aux loisirs, à l'emploi et rapprocher l'offre de la demande
- Agir concrètement face à l'urgence climatique avec les forces publiques

Parmi les enjeux identifiés et au regard des caractéristiques du programme LEADER et des forces en présence, les acteurs du territoire ont choisi de travailler principalement sur trois objectifs stratégiques :

- Partage des richesses culturelles et vie locale ;
- Développement et attractivité économique locale ;
- Protection de l'environnement et transition écologique.



Deuxième partie : le plan d'action

2.1 PROGRAMME D'ACTION

2.1.1 Partage des richesses culturelles et vie locale

Le territoire du GAL est marqué par une polarité importante autour de Nîmes mais aussi par une diversité de patrimoines, d'équipements de proximité, de services, peu connus sur l'ensemble du territoire. Ces richesses, complétées par une offre événementielle variée (festivals, fêtes...) sont la preuve d'un territoire dynamique. Cependant un manque de mise en réseau, de communication, d'accès, renforce les inégalités territoriales. Dans le contexte démographique actuel, une attention particulière doit être portée à la jeunesse qui constitue une force vive indispensable, notamment pour les territoires ruraux. Or, le manque d'activités, d'équipements et d'accompagnement pour les jeunes est un frein supplémentaire aux besoins exprimés de lien social, d'échanges, de cohésion.



Ainsi, l'enjeu est de pouvoir valoriser et développer toutes les richesses locales qu'il s'agisse du patrimoine bâti, de l'offre culturelle, des équipements et services offerts à la population, dans la mesure où elles contribuent à la réussite du mieux vivre ensemble.

Il est également nécessaire de rendre l'offre accessible. 99 % des acteurs concertés pensent que la mobilité reste une problématique importante sur le territoire. Le rééquilibrage territorial passera donc aussi par un travail sur les mobilités alternatives et durables qui amélioreront la qualité de vie locale.

La notion de partage s'entend par l'implication citoyenne dans tout projet, par la rencontre entre nouveaux arrivants et anciens, par un travail sur l'intergénérationnel, par la proposition d'activités pluridisciplinaires, fédératrices, par des actions itinérantes ou intercommunales qui seront vectrices de cohésion sociale.

5 leviers ont été identifiés pour répondre à cet enjeu :

Sauvegarder et transmettre les patrimoines matériels et immatériels

Afin que le patrimoine local devienne vecteur de lien social, il est nécessaire que le territoire développe sa connaissance, pérennise sa conservation et fasse émerger de nouveaux usages. Pour ce faire, les acteurs du territoire souhaitent :

- Accroître la connaissance des patrimoines
Ex : Action de recensement, de recherche, d'échanges...
- Préserver, restaurer et valoriser le patrimoine local
Ex : Réappropriation d'un patrimoine religieux, petit patrimoine bâti, patrimoine vernaculaire, de pierre-sèche...
- Recueillir et transmettre l'identité locale
Ex : Recueil de récits, mise en lumière de l'histoire des villages, des savoirs-faires locaux, des coutumes, café citoyen autour d'un projet de restauration...

Créer une offre culturelle locale favorisant les échanges

La culture nous permet d'une part de renforcer un sentiment d'appartenance à un territoire et favorise les liens sociaux et d'autre part de s'ouvrir vers l'autre, d'être plus tolérant. La notion de partage, centrale dans l'approche choisie par les acteurs locaux, oriente les projets visés pour que la culture soit vectrice de cohésion sociale.

- Offrir de nouvelles expériences culturelles à vivre
Ex : création artistique sur le territoire, mélange de cultures et disciplines
- Associer les habitants, les associations locales via des démarches participatives
Ex : actions facilitant la rencontre entre nouveaux arrivants et anciens, échanges intergénérationnels
- Renforcer le maillage du territoire et les actions itinérantes
Ex : balades théâtralisées sur des chemins de randonnées, bibliothèque itinérante...

Renforcer le lien social et les actions en faveur de la jeunesse

L'hyper-concentration des activités et des emplois dans le pôle urbain nuit également au vivre-ensemble et à la citoyenneté : certains villages ressemblent à des villages dortoirs, anciens et nouveaux habitants ne se rencontrent pas, le lien social est fragilisé. Par ailleurs, si la population du territoire est plutôt jeune (36 % des habitants ont moins de 30 ans, et la part des moins de 20 ans est équivalente à celle des plus de 60 ans), il est nécessaire de leur offrir des activités, des équipements et un accompagnement pour maintenir cette force vive dans les territoires ruraux. Pour cela, il est nécessaire de :

- Proposer des temps de rencontre, de loisirs et de partage qui croisent les publics
Ex : activités intergénérationnelles
- Encourager les manifestations et animations à vocation solidaire
Ex : four à pain mobile pour les personnes défavorisées
- Créer des espaces mutualisés hybrides, innovants
Ex : tiers-lieu culturel, espaces verts ou ouverts adaptés...
- Proposer une offre adaptée aux adolescents
Ex : lieu pour se retrouver...

Développer les services aux habitants

Malgré la présence d'une offre de services globalement satisfaisante, des disparités importantes sont à prendre en compte pour désengorger le centre urbain et améliorer la qualité de vie locale. La réflexion globale engagée cherche à placer l'habitant au cœur des préoccupations en s'affranchissant des frontières administratives. L'enjeu principal est de renforcer l'accès pour tous à des services de qualité, en dépassant la notion d'équipement ou de service communal pour prendre en compte la diversité des modes de vie et réduire les inégalités sociales et géographiques du territoire. Il s'agit également d'anticiper les besoins des populations (accès aux soins, actions en faveur des personnes âgées...).

Pour ce faire, les acteurs du territoire souhaitent :

- Communiquer et informer sur l'offre disponible
Ex : carte des activités sportives intercommunale
- Mettre en réseau les services et équipements
Ex : activités inter-villages complémentaires avec accès facilité
- Créer de nouveaux services
Ex : médecin avec cabinet itinérant

Favoriser les mobilités alternatives

Sur le territoire, les modalités de transports sont variées, pourtant la mobilité reste une problématique majeure pour les habitants. La saturation de certains axes, le déficit de lisibilité et de complémentarité de l'offre et le manque de solutions alternatives adaptées à des besoins diversifiés, engagent le territoire à promouvoir de nouvelles formes de mobilité. Le climat et les temps de parcours sont propices au développement des modes actifs et de nouvelles pratiques émergentes faisant suite aux crises sanitaires et énergétiques sont à encourager. Les acteurs locaux souhaitent ainsi :

- Sensibiliser aux alternatives existantes à la voiture
Ex : communiquer sur l'offre de covoiturage, rézopouce, mobilités actives...
- Proposer des solutions de mobilités alternatives, innovantes pour les déplacements du quotidien
Ex : navettes à la demande inter villages, autopartage, calèches, rosalies...
- Favoriser les mobilités douces
Ex : installation de racks à vélo, de bornes de réparation...

2.1.2 Développement et attractivité économique locale

Le territoire se caractérise par un fort taux de chômage, des revenus faibles et une économie encore une fois polarisée autour de Nîmes. De nombreuses ressources et spécificités locales sont insuffisamment valorisées. La filière agro-alimentaire, par exemple, qui emploie déjà un nombre important de travailleurs, peut encore être développée, notamment en créant des liens avec le tourisme. Les artisans doivent pouvoir s'installer et croître dans de bonnes conditions. Par ailleurs, les bouleversements du monde du travail sont un levier à accompagner pour participer à la dynamique de création d'emploi et de revitalisation de l'économie locale. Le développement du télétravail en est un des exemples. Il modifie le visage des villes et représente une opportunité pour les territoires plus ruraux, s'ils s'équipent de services et lieux de vie collective. Il faut saisir les opportunités de redynamiser l'activité dans les cœurs de villages.



En ce sens, 3 leviers ont été identifiés pour répondre à l'objectif stratégique de développer l'économie locale :

Soutenir les spécificités économiques et les savoir-faire locaux

Le territoire dispose d'un large tissu artisanal et de petites entreprises au savoir-faire ancré territorialement. Néanmoins, l'offre produite manque de lisibilité et de reconnaissance au niveau local. Ainsi, la promotion des productions locales a été ciblée comme un levier important de la structuration d'une économie locale et durable. La promotion doit être assurée dans les différents lieux de commercialisation, mais aussi à l'occasion d'événements, en mettant en avant la provenance des produits, les modes de production employés, et les plus-values environnementales, voire de santé publique. A noter que le patrimoine gastronomique et les savoir-faires constituent un volet important du patrimoine immatériel du territoire. Aussi, au travers du programme LEADER, il est pertinent de défendre, de valoriser et de diffuser ces spécificités locales par tous les canaux possibles. D'autant qu'elles pourraient participer davantage à l'image et la notoriété du territoire. Pour ce faire, il est nécessaire de :

- Développer l'interconnaissance des acteurs
Ex : job dating innovant, café transmission.
- Dynamiser le tissu artisanal local
Ex : valorisation des métiers traditionnels, marché des producteurs et artisans
- Développer des ateliers/outils de production mutualisés
Ex : ateliers de transformation, de préparation et livraison

Privilégier la consommation locale et solidaire

L'activité agricole sur le territoire, diversifiée et de qualité, est un pan important du potentiel de développement de l'économie locale. La proximité des filières locales de production agricole et des bassins de consommation constitue un contexte favorable au développement des circuits courts. Ils répondent à un besoin de liens plus directs entre les agriculteurs et les consommateurs. En ce sens, ils contribuent au développement d'une production durable et d'une consommation responsable. Le consommateur est attentif à la qualité, à l'authenticité et à la saisonnalité des produits mais aussi au relationnel créé avec le producteur. Ce constat est partagé par les acteurs locaux qui ont attribué la note de 3.8/4 à l'importance de privilégier les produits locaux dans les cantines et établissements accueillants des personnes âgées. Pour les agriculteurs, l'objectif est d'assurer une production agricole diversifiée capable d'alimenter les populations locales et d'être compétitive. Différentes modalités de circuits courts ont été identifiées pour proposer une offre alimentaire complémentaire à l'offre traditionnelle. Elles représentent donc un enjeu de développement durable pour le territoire et une opportunité pour le secteur agro-alimentaire, en facilitant une gouvernance alimentaire par la mobilisation de l'ensemble des acteurs : producteurs, artisans, commerçants, restaurateurs, collectivités locales et consommateurs.

Pour ce faire, les acteurs du territoire souhaitent :

- Développer les points de vente de produits locaux
Ex : Boutique de producteurs

- Permettre l'accès à tous à une consommation locale de qualité
Ex : produits locaux dans les cantines scolaires, épicerie solidaire itinérante
- Valoriser les produits locaux
Ex : actions de communication auprès des consommateurs, valorisation du savoir-faire à l'instar de la récente inscription au Patrimoine Culturel Immatériel de la production d'Olive et d'Huile d'Olive de Nîmes

Valoriser le tourisme durable et local

Situé entre les deux pôles touristiques majeurs que sont Nîmes et la Méditerranée, l'enjeu pour le territoire est de se démarquer et d'afficher ses spécificités. Caractérisé par des espaces paysagers emblématiques et un patrimoine témoin de son histoire agricole, le tourisme de proximité semble particulièrement adapté aux problématiques du territoire. En effet, il permet de mettre en relation les espaces urbains et ruraux dans une dynamique d'échanges, ce qui présente un facteur de cohésion. Structurer cette offre permettra de développer la fréquentation de façon innovante et alternative.

Il s'agit également de permettre l'émergence de projets qui offrent de nouveaux modes de découverte des richesses du territoire en lien avec les attentes des populations locales et des visiteurs en termes de loisirs. Ceci permettant également le développement ou la pérennisation en zone rurale d'activités économiques durables car générées principalement par les habitants et peu soumises à la saisonnalité.

Plusieurs freins sont à prendre en compte pour agir concrètement : un manque de mise en réseau et d'accompagnement à la qualification des professionnels du tourisme, un manque d'hébergements, et une méconnaissance du territoire par les habitants. Les acteurs concertés attribuent la note de 2,4/4 à leur connaissance des richesses du territoire. Pourtant la diversité de l'offre (patrimoine historique et culturel, agritourisme, pleine nature, fluvial...), l'attractivité et l'accessibilité de Nîmes, des réseaux agritouristiques existants sont des opportunités à saisir.

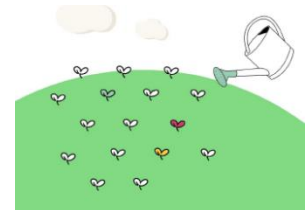
Les acteurs souhaitent également s'engager dans le développement d'un écotourisme à travers l'ensemble des projets qu'ils soutiendront, ce qui est d'autant plus important pour ce secteur, vulnérable aux changements climatiques.

Pour ce faire, les acteurs du territoire souhaitent :

- Développer le tourisme de terroir, la communication et la mise en réseau des acteurs
Ex : Dégustations au vignoble, marché des producteurs, animation de réseaux agritouristiques
- Proposer de nouvelles expériences de tourisme, plus durables
Ex : développement d'offres à vélo, location, réparation, organisation et accompagnement d'activités de découvertes du patrimoine, développement du tourisme fluvial, activités hors saison, matin/soirée l'été...
- Proposer de nouvelles offres d'hébergement écoresponsables
Ex : Tiny house, gîte d'étape

2.1.3 Préservation de l'environnement et transition écologique

Le développement du territoire doit s'inscrire dans la transition écologique ; à la fois un vecteur de croissance (développement des énergies renouvelables, valorisation des déchets et plus largement économie circulaire, préservation du capital agri-naturel...) et un vecteur d'amélioration de la qualité de vie des habitants et des usagers. Les effets des changements climatiques doivent être atténués et anticipés afin de limiter les risques naturels et leurs impacts sur la ressource en eau, sur les personnes et les biens, sur les activités économiques dont l'agriculture et sa capacité à produire une alimentation durable.



Favoriser la sobriété énergétique

Afin de contribuer à la préservation de l'environnement et s'inscrire dans la transition écologique, il apparaît pertinent de commencer par la recherche d'une sobriété énergétique. La maîtrise des consommations, la rénovation énergétique des bâtiments apparaissent comme étant des actions nécessaires à la lutte contre la précarité énergétique d'une part, et le gaspillage de ressources d'autre part. En parallèle, l'objectif est également de capitaliser sur le potentiel du territoire en matière d'énergies renouvelables (solaire, géothermie, biomasse, hydrogène vert, hydraulique). Pour ce faire, les acteurs du territoire souhaitent :

- Lutter contre le gaspillage énergétique
Ex : rénovation énergétique innovante de bâtiment public
- Contribuer à la production et au stockage d'énergies renouvelables dans le respect de l'environnement
Ex : projet de micro-méthanisation

Sensibiliser et encourager les pratiques vertueuses pour l'environnement

Afin d'accompagner la transition écologique, il est primordial que les défis actuels et leurs pistes de résolution soient maîtrisées par un public aussi large que possible (habitants, entrepreneurs, acteurs associatifs, collectivités...). Même si les enjeux liés aux changements climatiques sont de plus en plus relayés et vulgarisés, il semble utile de soutenir une approche de large sensibilisation afin d'accompagner le nécessaire changement. Pour ce faire, les acteurs du territoire souhaitent :

- Encourager la participation et les actions citoyennes sur la thématique écologique
- Favoriser les activités et pratiques éco-responsables
- Encourager les économies d'eau et une meilleure gestion de la ressource
- Mener des actions d'information et de sensibilisation sur les limites des ressources, de l'énergie, sur la biodiversité et les risques naturels.

Garantir une gestion raisonnable des déchets

La question des déchets se situe au cœur des enjeux et pistes de réflexion recensées par les acteurs sur le thème de la préservation de l'environnement. La réduction, la valorisation des déchets, et plus largement le développement d'une économie circulaire est à la fois un vecteur de croissance et d'amélioration du cadre de vie des habitants. Afin de garantir une gestion raisonnable des déchets, les acteurs du territoire souhaitent :

- Soutenir la réduction de la production de déchets
- Favoriser le réemploi
- Encourager la réparation comme alternative à la production de déchets
- Favoriser les initiatives liées au recyclage des déchets
- Soutenir le compostage des déchets organiques

Préserver la biodiversité, les paysages et le cadre de vie

La concertation a fait émerger un besoin prioritaire d'agir sur l'espace public pour préserver la qualité des espaces naturels, des paysages et la biodiversité.

Préserver et mettre en valeur les écosystèmes naturels et la biodiversité participent à l'amélioration du cadre de vie. En complément, la renaturation de sites agri-naturels et la végétalisation des espaces habités (centres bourgs denses, centres urbains et grands ensembles d'habitat collectif) contribuent à la résilience du territoire et notamment pour lutter contre le risque incendie.

Ainsi, les acteurs du territoire souhaitent :

- Favoriser la biodiversité
Ex : plantations de micro-forêt, de haies
- Rafraîchir les centres villages
Ex : Murs et toits végétaux, parc urbain...
- Accompagner le pastoralisme

2.2 FICHES ACTIONS (VOIR ANNEXES 4)

Le GAL propose trois fiches actions en annexes détaillant les objectifs opérationnels. Une fiche action « Coopération » ainsi qu'une fiche action « animation GAL » s'ajouteront aux outils de mise en œuvre de la stratégie du GAL « Garrigues et Costières de Nîmes ».

2.3 LISTE DE PROJETS POTENTIELS (VOIR ANNEXE 5)

Lors de la mise en œuvre du programme 2014-2022, des projets ont été identifiés et recensés afin de constituer un portefeuille de projets à venir sur le territoire. Parmi ce portefeuille, 42 projets pourraient s'inscrire dans la stratégie retenue par le GAL pour le programme 2022-2027. Cette pré-identification est basée sur la thématique du projet et le calendrier prévisionnel de réalisation et sera affinée en fonction des critères de sélection en cours de définition par les membres du GAL.

Les 42 projets sont répartis sur les différentes fiches actions. 45 % des projets sont portés par des structures privées.

Ainsi, les besoins déjà identifiés en matière d'enveloppe LEADER pour le programme 2023-2027 s'élèvent à 2,5 millions d'€.

Plusieurs points importants sont à prendre en considération :

- La stratégie du GAL 2014-2022 ne comportait pas d'axe « environnement » à part entière. Il n'y avait donc pas d'animation territoriale proposée pour recenser des projets visés spécifiquement par la nouvelle stratégie.
- De manière plus générale, lorsque le GAL communiquera sur la nouvelle stratégie du programme LEADER, de nouveaux projets seront identifiés.
- L'expérience du précédent programme montre qu'une liste prévisionnelle de projets est à prendre avec précautions. Alors que certains projets peuvent rester au stade de l'idée, d'autres émergeront et seront accompagnés au fil de l'eau.
- Les besoins en matière de financement des investissements pastoraux ont été estimés par la Chambre d'agriculture du Gard. Il est à noter que cela représenterait une part importante de la maquette malgré le caractère non innovant de ce type de projet. L'adéquation avec les principes LEADER sera à affiner afin qu'une contribution à la stratégie du GAL puisse être démontrée.



Troisième partie : la maquette financière (voir annexe 6)

Une **liste de projets non exhaustive** a été constituée afin d'avoir une vision des besoins déjà identifiés sur le territoire au moment du dépôt de la candidature. Ainsi, des projets correspondant aux thématiques des fiches actions ont été recensés et chiffrés, ce qui a contribué à construire une maquette prévisionnelle pour mettre en œuvre la nouvelle stratégie.

Cette proposition de maquette est à décorrélérer partiellement de la liste des projets recensés, puisque le GAL a choisi d'abonder chaque fiche action en fonction de plusieurs critères :

- La priorité donnée à chaque objectif stratégique en fonction des enjeux identifiés par le diagnostic et exprimés lors de la concertation par les acteurs locaux.
- Le nombre d'objectifs opérationnels et de type de projets possibles pour répondre à un objectif stratégique.
- La connaissance des projets envisagés sur le territoire via le portefeuille de projets présenté en annexe.
- La présence d'autres financements européens pour répondre à ces objectifs.

Ainsi, le montant FEADER alloué à la **fiche action 1 « Partage des richesses culturelles et vie locale »** est le plus important : **775 000 € soit 31 % de la maquette** puisqu'il reflète le besoin prégnant de lien social, de partage, de transmission et d'équilibre territorial pour une qualité de vie locale renforcée. Par ailleurs, pour répondre à cet objectif stratégique, des objectifs opérationnels variés sont identifiés. De nombreux projets sont déjà recensés sur cette thématique (19 projets) et mobiliseraient un montant de FEADER/LEADER de 763 400 €. Enfin, cet objectif permettra d'agir en cohérence et en complémentarité avec les autres dispositifs et notamment le type d'action 1 de l'ATI FEDER visant à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Le montant présenté pour la **fiche action 2 « Développement et attractivité économique locale »** est de **650 000 € soit 26 % de la maquette**. Le fort taux de chômage et le manque d'attractivité du territoire, malgré le potentiel de développement d'activités autour de la valorisation des spécificités locales, de l'agriculture et du tourisme ont poussé les acteurs locaux à prioriser cet enjeu pour le prochain programme LEADER. 15 projets sont déjà recensés et mobiliseraient un montant de FEADER/LEADER de 652 000€.

Le montant présenté pour la **fiche action 3 « Préservation de l'environnement et transition écologique »** est de **625 000 € soit 25 % de la maquette**. Les acteurs locaux ont positionné cet objectif stratégique comme une priorité dans l'ensemble des différents temps de concertation et comme un enjeu transversal pour l'ensemble de la stratégie. Cependant seuls 6 projets pour un montant de FEADER/LEADER de 608 400 € sont actuellement identifiés. Selon la Chambre d'Agriculture du Gard, les éleveurs sur notre territoire, regroupés en ASA, auraient un besoin de cofinancement pour des investissements pastoraux à hauteur de 80 000 € par an soit 400 000 €. De plus, comme vu précédemment, la fiche action 3 « environnement » ne bénéficiait pas d'une animation dédiée sur le programme 2014-2022, les porteurs de projet potentiels ne sont donc pas encore clairement identifiés. L'animation du GAL permettra d'aller chercher des projets répondant à sa stratégie. A noter toutefois que de nombreux projets seront dirigés vers d'autres dispositifs européens, notamment le FEDER.

La fiche action 4 « Coopération » permettra de renforcer les actions de coopération que ce soit avec des GAL français ou européens. L'objectif est de nourrir la stratégie du GAL Garrigues et Costières de Nîmes à travers l'échange de bonnes pratiques et la construction de projets collectifs avec d'autres territoires dans le cadre d'objectifs stratégiques communs. Bien que la précédente programmation ait soulevé différentes difficultés dans la mise en œuvre de ces projets de coopération, elle a pu en même temps attester de toute la richesse de ces échanges interterritoriaux et transnationaux pour mener des projets collectifs et accompagner des acteurs communs. Ainsi le GAL prévoit pour ces projets une enveloppe de **52 500 € soit 2 % de la maquette**.

La **fiche action 5 « Animation GAL »** est calculée pour répondre aux besoins pour animer, gérer, communiquer et évaluer la stratégie LEADER 2023-2027. Une enveloppe de **397 500 € soit 16 % de la maquette** est nécessaire.

L'animation est calculée sur la base des coûts d'une chargée de mission mobilisée à partir de février 2023 et d'une deuxième chargée de mission à partir de janvier 2024 ainsi qu'une participation forfaitaire aux frais de structure et différentes actions de communication. A noter : les différents coûts liés au portage du GAL et à la coordination avec les autres dispositifs et actions ne sont que partiellement couverts et restent à la charge du PETR en tant que structure porteuse (location de bureaux, matériel et fournitures, assurances, frais de déplacements...).

Une logique d'intervention avec des seuils et plafonds définis

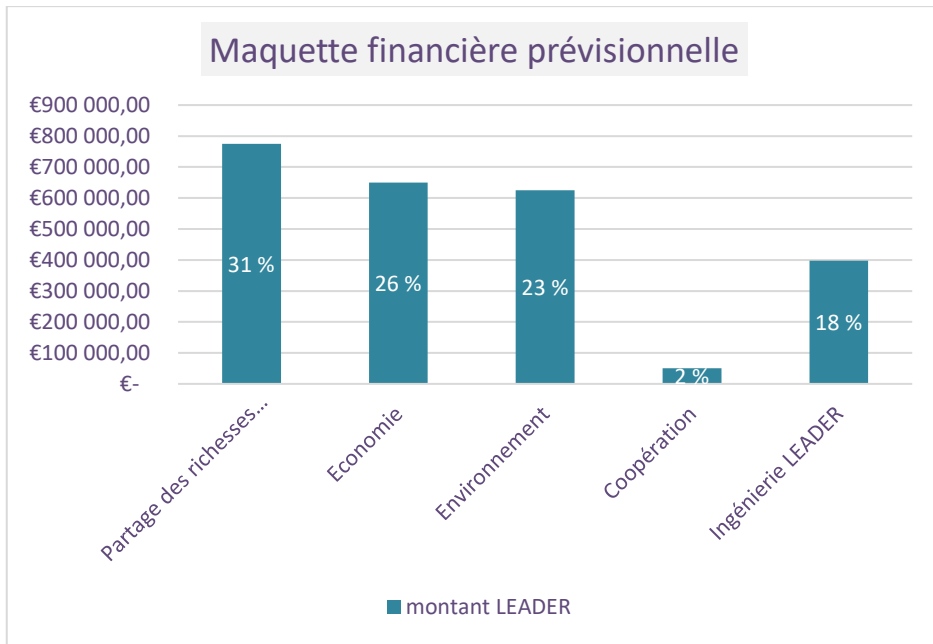
Afin de permettre à la stratégie de se déployer selon ses trois axes, le GAL a fait le choix d'appliquer un **plafond de subvention FEADER-LEADER de 90 000 €** à tous les projets. Ce plafond permet d'éviter que des projets trop coûteux et trop complexes mobilisent la totalité de l'enveloppe attribuée au GAL. Un plafond spécifique de 30 000 € s'applique également aux projets de restauration du patrimoine pour éviter qu'ils ne consomment trop d'enveloppe par rapport aux autres sous objectifs opérationnels. Une réflexion est également en cours pour limiter la part des projets portés par les associations syndicales autorisées sur les projets d'investissements pastoraux.

Le GAL accompagnera les projets publics et privés du territoire sous réserve de **respecter les seuils LEADER** définis par la Région Occitanie. A savoir pour les projets en maîtrise d'ouvrage publique, le montant de fonds FEADER est fixé à 10 000€. Pour les projets en maîtrise d'ouvrage privée et/ou pour les projets de coopération, le montant minimal de fonds FEADER est fixé à 4 000 €.

Ainsi, le GAL souhaite poursuivre son **soutien aux projets de faible montant** qui sont **structurants** pour le territoire et participent pleinement à sa stratégie. Pour tenir compte des spécificités de ces projets, un accompagnement personnalisé sera proposé pour limiter la complexité des dossiers, le temps nécessaire à l'instruction et les délais de paiement. Entre 50 et 60 projets pourraient être accompagnés sur la prochaine programmation.

Dans la continuité du travail réalisé par le GAL sur le programme 2014-2022, une attention particulière sera accordée aux **porteurs de projets privés**. En effet, ces derniers peuvent être amenés à rencontrer des freins dans leur accès aux fonds européens. Le GAL propose des solutions d'accompagnement spécifiques pour ces porteurs afin que le programme LEADER puisse bénéficier à un large panel d'acteurs.

Fiche-action (n°)	Total des financements prévus sur 2023-2027			
	Feader	Contrepartie publique nationale (à titre indicatif)	Total du cofinancement (Feader + contrepartie nationale)	%
1	750 000,00 €	155 000,00 €	930 000,00 €	31%
2	650 000,00 €	130 000,00 €	780 000,00 €	26%
3	625 000,00 €	125 000,00 €	750 000,00 €	25%
4	52 500,00 €	10 500,00 €	63 000,00 €	2%
5	397 500,00 €	79 500,00 €	477 000,00 €	16%
TOTAL	2 500 000,00 €	500 000,00 €	3 000 000,00 €	100%



Quatrième partie : la gouvernance

4.1 AU MOMENT DE L'ELABORATION DU DIAGNOSTIC ET DE LA STRATEGIE

Dans le cadre du travail préparatoire à la rédaction de la stratégie et du plan d'action du GAL pour la période 2023-2027, le PETR a opté pour une méthode qui associe pleinement et efficacement les acteurs locaux à chaque étape (cf partie 1.3.1 détaillant l'élaboration de la stratégie de manière concertée).

4.1.1 MUTUALISER les connaissances du territoire

Le diagnostic présenté en première partie a été élaboré dans le cadre du CRTE en 2021. Il avait notamment été alimenté par des ateliers de concertation à destination des élus du territoire et qui ont permis la définition de trois grandes orientations stratégiques.

4.1.2 EVALUER : Questionnaire de fin de parcours des membres du Comité de programmation

L'équipe d'animation a conçu et diffusé un questionnaire d'évaluation du programme à destination des membres du Comité de programmation (40% de participation). Ce questionnaire a permis de faire le bilan de ces sept années de programme LEADER et de connaître les éléments à conserver et ceux à améliorer sur la gouvernance, la stratégie et l'organisation.

4.1.3 FAIRE EMERGER LES THEMATIQUES : consultation du comité de programmation et des élus du territoire

Les membres du comité de programmation d'une part, et les élus du territoire d'autre part, ont été sollicités dans le cadre de deux ateliers participatifs pour partager les besoins et des idées. Les réponses à ces deux temps de concertation ont ensuite été regroupées afin de pouvoir en faire émerger des thématiques. Celles-ci n'étaient pas définitives mais ont permis de dessiner les enjeux prioritaires à décliner dans la stratégie et d'orienter les phases suivantes.

4.1.4 CONCERTER DES PUBLICS VARIES

Accompagnée d'un prestataire spécialisé en design social, l'équipe d'animation a mené une grande concertation en utilisant plusieurs moyens, qui se complètent :



- Questionnaire à destination des acteurs locaux et des habitants ;
- Animation d'une page Instagram pendant un mois pour toucher un public jeune ;
- Animation sur un marché et un forum des associations intercommunal afin de recueillir la parole des habitants ;
- Organisation de deux ateliers afin de co-construire la stratégie et les fiches actions du GAL.

Les acteurs locaux invités à participer aux ateliers et à répondre au questionnaire sont :

- Les élus des communes du territoire
- Les membres du comité de programmation
- Les porteurs de projets rencontrés au cours de la programmation 2014-2022 (qu'ils aient bénéficié ou non du programme)
- Les partenaires avec lesquels le PETR a l'habitude de travailler (offices de tourisme, département, collectivités, associations, chambres consulaires, incubateur de startups, université, centres sociaux, etc.)
- Les acteurs locaux membres du label vignobles et découvertes du territoire et site remarquable du goût : « Les Olivettes du pays de Nîmes »
- Les membres du comité restauration patrimoine du PETR (comité rassemblant les professionnels du patrimoine et du tourisme pour conseiller les communes sur leurs projets de restauration du patrimoine)
- Les habitants, via les réseaux sociaux, marchés et forum.



Soit plus de 500 acteurs du territoire.

4.1.5 DESSINER LA STRATEGIE AVEC TOUS LES ACTEURS – déroulement des ateliers de concertation

Afin de permettre à un maximum d'acteurs locaux de participer aux ateliers, le PETR a proposé deux ateliers identiques à deux dates et deux endroits différents du territoire. Ainsi, environ cinquante personnes ont participé à chacun des ateliers.

Les services de Nîmes Métropole étaient conviés pour présenter l'ATI FEDER et offrir ainsi une vision de la complémentarité des fonds européens territorialisés sur le GAL LEADER.



Les ateliers se sont déroulés en trois temps de manière interactive et participative par petits groupes. Ils ont permis d'identifier de manière consensuelle quatre objectifs stratégiques et de travailler sur la définition des actions (objectifs, description des actions, types de dépenses, types de bénéficiaires et des exemples de projets).

Le résultat de toutes ces étapes de la concertation a conduit à l'écriture de la stratégie du GAL.



4.1.6 DEFINIR LA GOUVERNANCE

Enfin, la partie gouvernance a été définie également via un atelier participatif conviant les membres actuels du Comité de programmation, les membres pressentis pour le prochain et les acteurs intéressés identifiés lors des phases précédentes de la concertation. Cet atelier a permis de définir la composition du comité de programmation, les premières modalités de sélection des projets et les modalités de fonctionnement du GAL.

4.1.7 VALIDER LA STRATEGIE ET LA GOUVERNANCE

Les grandes lignes de la stratégie et de la gouvernance ont été présentées aux élus lors d'un comité syndical et aux acteurs locaux lors d'un comité de programmation le 6 octobre 2022.

4.2 LE COMITE DE PROGRAMMATION

4.2.1 COMPOSITION du comité de programmation

La liste ci-dessous présente les structures pressenties pour composer le comité de programmation. Le collège public sera composé de 10 sièges. La composition du collège privé sera affinée ultérieurement en fonction de la volonté et de la disponibilité des structures pour participer au comité avec un maximum 15 sièges. Des binômes (titulaire/suppléant) pourront s'organiser entre membres du collège privé. Chaque siège sera pourvu par un titulaire et un suppléant.

Composition du collège public – 10 sièges

- PETR Garrigues et Costières de Nîmes (2 sièges)
- Syndicat mixte Leins Gardonnenque
- Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
- Conseil Départemental du Gard
- Syndicat Mixte SCoT Sud Gard
- Syndicat Mixte des Gorges du Gardon
- Association des Communes de la Vaunage
- Office de Tourisme de Nîmes
- Office de Tourisme Beaucaire Terre d'Argence

Composition du collège privé – 15 sièges

- CCI
- CMA
- Chambre d'agriculture du Gard
- ACEGAA
- Fédération Départementale des CIVAM du Gard
- Fédération Départementale des Foyers Ruraux
- Syndicat des Costières de Nîmes
- Site Remarquable du Goût Les Olivettes
- Association Da Storm
- Eurek'Art
- Association Amphore
- Association L'œil Vert
- Association temps Libre

- Open Tourisme Lab
- Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Gard
- Autres structures pressenties :
- CPIE du Gard / une association membre du CPIE du Gard
- CAUE
- Une coopérative citoyenne de production d'énergie renouvelable locale
- UMIH

4.2.2 REPRESENTER la stratégie et le territoire

Le comité de programmation doit à la fois refléter la stratégie du GAL et la représentativité du territoire. Nous pouvons donc analyser le comité pressenti selon ces deux critères.

	Ensemble des fiches actions	Fiche action 1	Fiche action 2	Fiche action 3	
Ensemble du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • PETR Garrigues et Costières de Nîmes • Conseil Départemental du Gard 	<ul style="list-style-type: none"> • Da Storm • Eurek'Art • ACEGAA • Site Remarquable du Goût Les Olivettes • Fédération Départementale des Foyers Ruraux 	<ul style="list-style-type: none"> • CCI • CMA • Chambre d'agriculture • Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Gard • Open Tourisme Lab • UMIH 	<ul style="list-style-type: none"> • Syndicat Mixte SCoT Sud Gard • Fédération Départementale des CIVAM du Gard • CPIE du Gard • CAUE 	
Gardonnenque	<ul style="list-style-type: none"> • Syndicat mixte Leins Gardonnenque 	<ul style="list-style-type: none"> • Association temps libre • Association Amphore 	<ul style="list-style-type: none"> • Office de Tourisme de Nîmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Association L'œil Vert 	
Vaunage	<ul style="list-style-type: none"> • Association des communes de la Vaunage 				
Garrigues				<ul style="list-style-type: none"> • Syndicat Mixte des Gorges du Gardon • Une association membre du CPIE du Gard 	
Costières Nîmoises				<ul style="list-style-type: none"> • Syndicat AOP Costières de Nîmes 	
Beucaire Terre d'Argence	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence 			<ul style="list-style-type: none"> • Office de Tourisme Beaucaire Terre d'Argence 	<ul style="list-style-type: none"> • Une coopérative citoyenne de production d'énergie renouvelable locale

A la lecture de ce tableau, nous pouvons constater que de façon globale l'ensemble des thématiques et du territoire sont couvertes par des acteurs. Cependant, il existe encore quelques déséquilibres (sur-représentation de la Gardonnenque et de la thématique économique) dans la liste des structures pressenties pour composer le comité de programmation. Le GAL devra donc être attentif à réduire ces écarts lors de la suite du travail sur la composition du comité de programmation.

Lors des ateliers de concertation, les participants ont mis en avant la nécessité de veiller à la parité et à la présence de jeunes. Une attention particulière sera donc portée lors de la désignation nominative des membres sur la parité et la moyenne d'âge du comité.

S'appuyant également sur une proposition issue de la concertation, certaines structures, qu'elles fassent partie du collège public ou privé (Conseil Départemental, consulaires, offices de tourisme...) seront, dans la mesure du possible, représentées par un binôme élu/technicien afin de faciliter leur présence au comité.

Un engagement, de participer à au moins un comité de programmation par an et de s'assurer que le siège sera pourvu par le suppléant en cas d'absence, sera signé lors de la proposition d'intégration d'un nouveau membre.

4.2.3 FONCTIONNEMENT du comité de programmation

Conformément à l'évaluation conduite auprès des membres du comité de programmation actuel au printemps 2022, le comité conserve les modalités de fonctionnement suivantes :

- Présentation des projets par les porteurs de projets et échanges avec les membres du comité lors de la sélection des projets en Comité de programmation
- Vote du comité sur des critères par boîtier électronique permettant le vote secret
- Sélection et programmation des projets par le comité de programmation
- Changement de lieu à chaque réunion pour être présent sur l'ensemble du territoire



4.2.4 RENFORCER le comité de programmation

Pour renforcer le rôle du comité de programmation en termes de mobilisation, d'échanges, de réflexion et de soutien à la stratégie du GAL, plusieurs nouveautés proposées lors de la concertation seront mises en œuvre.

Des **experts** seront **ponctuellement invités**. Ils permettront d'apporter des compétences précises sur certains thèmes, d'alimenter des débats et réflexions sur des sujets précis. Ils seront identifiés et conviés en fonction des besoins et souhaits des membres du comité de programmation.

La concertation a également mis en avant l'importance de qualités humaines indépendantes du domaine d'expertise. Il pourra donc être organisé des **sessions de formation collectives** ludiques et pratiques, à l'attention des membres du COPROG par exemple sur l'écoute active, la gestion de la parole dans un groupe, la posture etc.

Pour permettre un suivi des projets par le comité au-delà de la sélection, des **visites de projets** seront poursuivies. Il pourra également être proposé à des porteurs de projets de rejoindre ces visites afin de créer du lien entre les projets.

Des **rencontres conviviales** seront organisées pour renforcer les échanges et la mise en réseau entre les acteurs du territoire (porteurs de projets terminés, en cours et potentiels, membres du comité ou autres acteurs intéressés par la démarche LEADER). Cela favorisera l'émergence de nouveaux projets et/ou partenariats.

La concertation a également fait ressortir le besoin d'une **grande plénière** conviant l'ensemble des acteurs du territoire pour présenter l'avancement de la programmation, les projets soutenus et leurs

actualités. Cela permettra une meilleure visibilité du programme, une meilleure appropriation et un suivi plus ouvert au grand public.

Enfin, le comité pourra solliciter des moments de **concertation des acteurs du territoire** s'il en ressent le besoin en cours de programmation sur des questions spécifiques où le territoire pourrait apporter une plus-value. Par exemple, si un axe de la stratégie est sous-représenté, une concertation pourrait être organisée pour réfléchir collectivement à une méthode pour encourager l'émergence de projets.



Cinquième partie : le pilotage et l'évaluation

5.1 : INGENIERIE

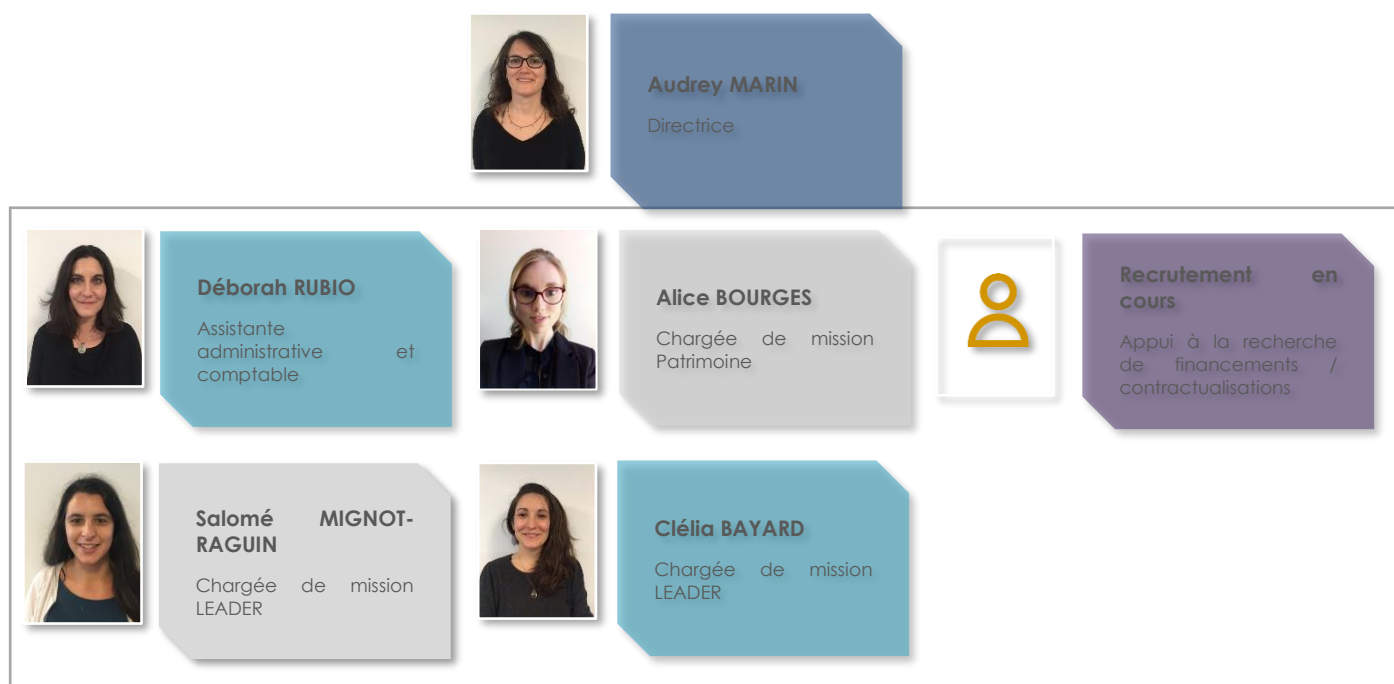
5.1.1 Composition de l'équipe

L'équipe de gestion animation sera composée de deux personnes animatrices-gestionnaires qui travailleront en binôme selon la fiche de poste en annexe. Cela correspond à 2 ETP.

5.1.2 Description des missions de l'équipe d'animation et de gestion

Voir annexe7 : fiche de poste

Le PETR est organisé comme suit :



5.1.3 Mutualisation et articulation des moyens envisagés

En complément, la directrice de la structure appuiera l'équipe LEADER en fonction des besoins. L'équipe bénéficie également d'un appui sur la communication, l'administratif et les ressources humaines par l'assistante administrative du PETR. Par ailleurs, l'équipe LEADER travaillera en synergie avec les autres chargés de mission selon les thématiques et les besoins afin d'apporter aux porteurs de projets un accompagnement sur-mesure dépassant le cadre du LEADER.

Une articulation avec l'animation territoriale proposée dans le cadre des contractualisations (Contrat de relance et de transition écologique, Contrat territorial Occitanie et ATI FEDER) permettra d'optimiser l'accompagnement des porteurs avec une vision transversale des dispositifs existants.

En termes de gouvernance, un représentant du comité de programmation LEADER, siègera dans les instances communes des contractualisations afin de relayer les avancées respectives des stratégies mises en œuvre et veiller à leur complémentarité.

5.2 SUIVI – EVALUATION

Dans le cadre de la gouvernance du programme, les instances du GAL Garrigues et Costières de Nîmes mettront en place des outils de **veille et d'évaluation au service de la stratégie** en articulation avec les indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact de chaque fiche action. L'enjeu est ici de mesurer l'impact, l'effet de LEADER sur le territoire et d'utiliser ces démarches d'évaluation dans le pilotage, l'animation du territoire et dans la communication.

Dès le démarrage du programme, le comité de programmation se réunira pour établir **une méthodologie de suivi et d'évaluation**. A ce stade d'élaboration de la candidature, les éléments présentés ci-dessous préfigurent les modalités de suivi et d'évaluation pour les cinq années à venir :

ÉVALUATION DU GAL GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES	
ÉVALUATION TOUT AU LONG DU PROGRAMME	
Modalités	Fonctions
Mise en place d'un questionnaire d'évaluation par le COPROG à destination des porteurs de projets et des membres du GAL. Cette grille sera envoyée et disponible sur le site internet du PETR. Elle viendra compléter les critères d'évaluation annoncés dans les fiches-action.	Recueillir des données quantitatives et qualitatives selon plusieurs critères (ingénierie liée au montage de projet, impact socio-économique, visibilité du programme LEADER) pour rendre compte de l'avancée du programme.
Mise en place de tableaux de bord de suivi de la maquette financière.	Suivre et analyser la consommation de l'enveloppe financière.
Organisation de visites des réalisations.	Apprécier la valeur ajoutée des projets et capitaliser l'expérience LEADER des maîtres d'ouvrage.
Réalisation d'entretiens auprès de porteurs de projets et bénéficiaires finaux (usagers).	Recueillir des données qualitatives permettant d'approfondir l'évaluation.
ÉVALUATION À MI-PARCOURS	
Modalités	Fonctions
Réalisation d'un rapport à mi-parcours à partir de l'exploitation des outils de suivi et d'évaluation mis en place par les instances du GAL.	Evaluer la pertinence de la stratégie et l'action du GAL. Réajuster si besoin.
ÉVALUATION FINALE	
Modalités	Fonctions
Réalisation d'un bilan de la programmation du GAL.	Mesurer l'efficacité de la programmation et de la stratégie. Préparer la prochaine candidature.

Une implication dans les réseaux

Tout au long du programme, le GAL Garrigues et Costières de Nîmes participera aux actions d'évaluations menées par le Réseau rural et LEADER France et s'impliquera dans toute autre initiative qui pourrait être proposée afin de pouvoir bénéficier d'un regard extérieur.

Il pourra également être envisagé de mettre en place une démarche d'évaluation partenariale avec des GAL, permettant également de concourir à la dynamique de mutualisation des enjeux et des bonnes pratiques.

Un pilotage au service de l'évaluation

Le GAL prévoit du temps dédié de chaque agent pour assurer la mission de suivi et d'évaluation. Un **binôme privé/élu** sera également proposé au sein du comité de programmation. Le GAL prévoit enfin le recrutement de stagiaires pour mener un travail d'enquête auprès des membres du GAL et des bénéficiaires finaux du programme.

Certaines étapes de l'évaluation seront certainement réalisées par **un prestataire externe** afin de bénéficier d'un regard neutre, objectif et détaché du territoire (évaluation finale notamment).

Un partenariat avec le service Europe du Conseil Départemental du Gard

Le GAL s'appuiera également sur l'expérience du service Europe du conseil départemental en matière d'accompagnement des démarches LEADER du département pour mener à bien l'évaluation.

5.3 COMMUNICATION ET DIFFUSION

5.3.1 Canaux de communication



Dans la continuité de la précédente programmation, la communication sur le programme LEADER se greffera en partie sur celle du PETR. Ainsi, le GAL dispose d'une rubrique sur le **site internet** du PETR. Elle permet de communiquer des informations aux potentiels porteurs de projets (conditions préalables d'éligibilité, territoire du GAL, stratégie...) mais également de mettre en valeur la vie du programme (projets sélectionnés, en cours de réalisation et réalisés, le fonctionnement, la philosophie LEADER ...). Le GAL diffuse également sur la **page Facebook** du PETR l'actualité du programme et des projets soit par le biais d'articles rédigés par les soins des animatrices-gestionnaires soit en partageant du contenu des porteurs de projets. Des articles seront envoyés régulièrement à la **presse locale** au sujet des projets accompagnés.

Après une génération de LEADER, le GAL est désormais mieux connu et identifié. L'équipe d'animation peut donc s'appuyer sur les partenaires locaux (anciens porteurs de projets, membres du comité de programmation, structures publiques et privées du territoire) pour relayer les informations sur le programme, notamment aux porteurs de projets potentiels. L'équipe d'animation souhaite plus particulièrement encourager les membres du comité de programmation à devenir des **ambassadeurs du programme** en les impliquant plus en dehors des réunions du comité.

Les **événementiels** organisés sur le territoire sont également des occasions pour mettre en valeur le programme et découvrir de potentiels porteurs de projets. Ainsi, le GAL s'attachera à être représenté lors des inaugurations des projets financés par du LEADER mais également de participer à des événements organisés par d'autres acteurs pour présenter le programme (joli mois de l'Europe, rendez-vous éco de Nîmes métropole, sessions d'échanges avec les starts-up de l'open tourisme lab, présentations devant diverses assemblées d'acteurs, ...). Ces événements viendront en sus de ceux organisés par le GAL ou le PETR lors desquels le LEADER, ses enjeux et ses perspectives sont souvent évoqués (par exemple conférences des maires, comités syndicaux, visites de projets, rencontres entre porteurs de projets).

Plus spécifiquement, un événement à destination de l'ensemble des acteurs du territoire (porteurs de projets et partenaires par exemple) pourra être organisé pour diffuser et partager les actualités du programme et des projets.

Enfin, c'est également par **l'animation territoriale, le networking, la prospection** et les divers rendez-vous et réunions que l'équipe du GAL pourra valoriser le dispositif et mobiliser des porteurs de projets.

5.3.2 Outils de communication

Pour permettre une communication efficace, l'équipe d'animation concevra en début de programme des **outils de communication papier, numérique** et/ou mixte. Par exemple, une brochure de présentation du programme, un guide du porteur de projet, une carte interactive de recensement des projets LEADER...

En cas de difficulté à avoir des projets répondant à des parties précises de la stratégie du GAL, il sera possible de lancer des **appels à projets** pour stimuler ces projets et les encourager à s'inscrire dans la démarche LEADER du GAL.

Un **film-bilan** sur la programmation du GAL pourra être réalisé afin d'informer, capitaliser et communiquer sur le déroulement du programme et des projets.ⁱ

ⁱIllustrations et identité graphique réalisées par la Grande Bobine

Table des annexes

Délibération de la structure porteuse	Erreur ! Signet non défini.
Liste des communes comprises dans le périmètre du GAL.....	4
Logigramme.....	6
Fiches actions	7
Grilles de sélection	19
Liste des projets potentiels	21
Fiche de poste - chargé de mission LEADER.....	23
Courrier de soutien du département du Gard	25